



ÉTUDE SUR LE TISSU ENTREPRENEURIAL

Édition
2025

— RÉGION DE RABAT - SALÉ -
KÉNITRA

Étude sur le tissu entrepreneurial

Région de Rabat-Salé-Kénitra

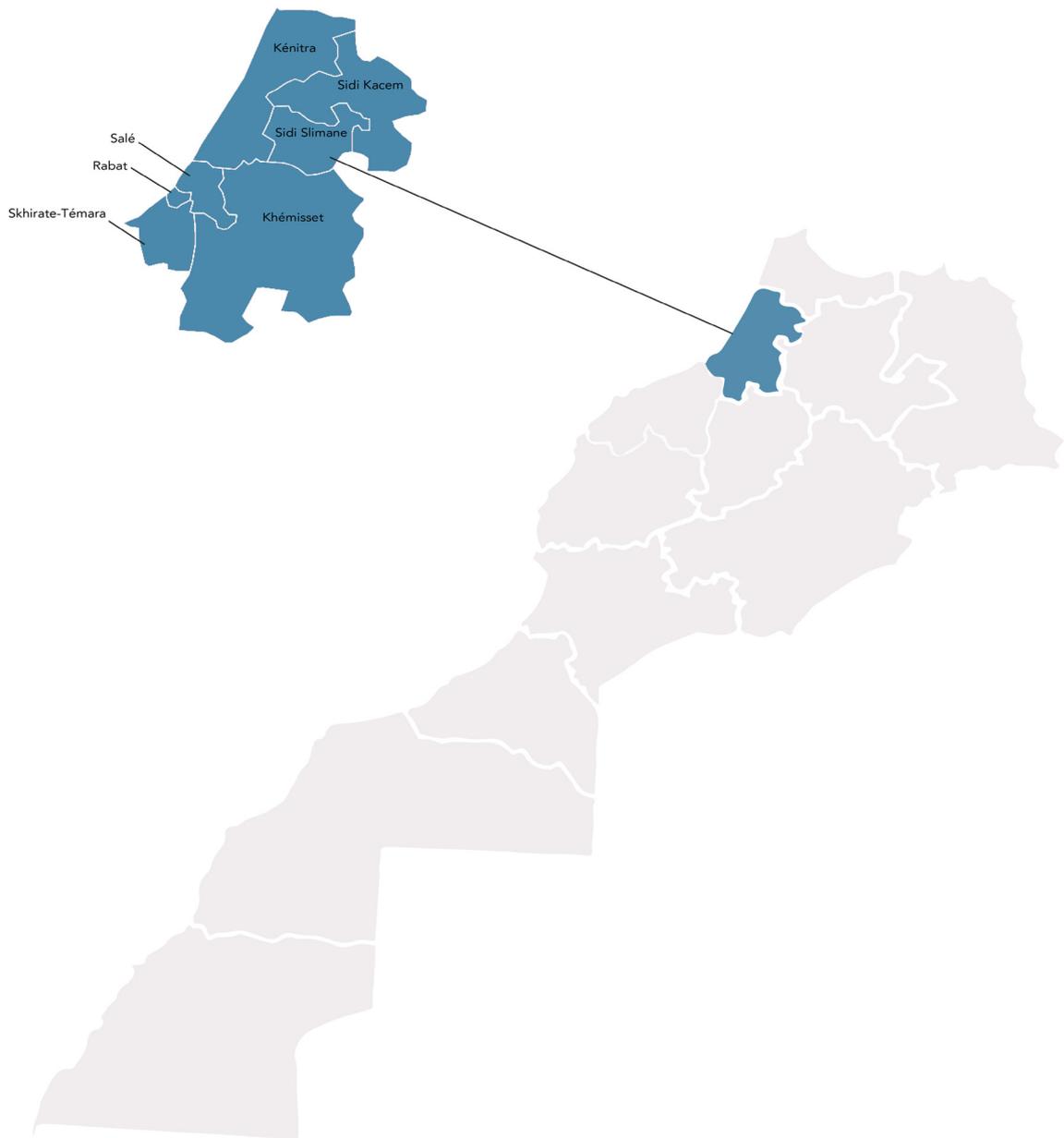


Table des matières

Monographie de la Rabat-Salé-Kénitra.....	3
Chiffres clés de la région	3
Résumé Exécutif	4
1. Démographie des Entreprises.....	6
1.1. Caractéristiques de base des EPMA	6
1.2. Créations et dissolutions des Entreprises Personnes Morales.....	12
2. Indicateurs économiques des Entreprises Personnes Morales Actives	19
2.1. Chiffre d'affaires des Entreprises Personnes Morales Actives	19
2.2. Valeur ajoutée des Entreprises Personnes Morales Actives.....	25
3. Emploi des entreprises.....	30
3.1. Analyse des emplois et des affiliations à la CNSS (2016-2023)	30
3.2. Analyse de la masse salariale (2022-2023).....	38
3.3. Emploi par genre (2023).....	42
4. État des lieux de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA.....	48
5. Accès au financement bancaire (2023)	54
5.1. Accès au financement bancaire par les EPMA	54
5.2. Accès au financement bancaire par genre des dirigeants des EPMA	57

Monographie de la Rabat-Salé-Kénitra

SUPERFICIE

17 570 Km² (2,5% de la superficie du pays) soit une densité de 289,6 Hab/km², le taux d'urbanisation est de 70,6%.

POPULATION MUNICIPALE

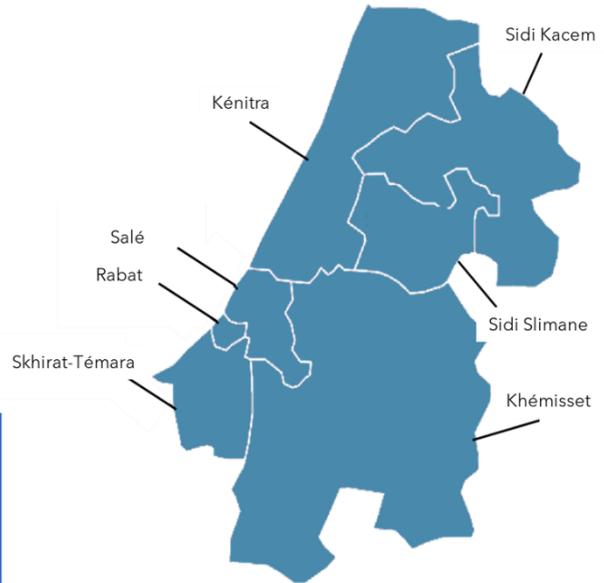
5 088 656 Hab. (14% de la population totale) (RGPH 2024) dont 2 528 286 masculins et 2 560 370 féminins. 3 592 146 dans le milieu urbain et 1 496 510 dans le milieu rural.

TAUX DE JEUNESSE (15 à 59ans)

60,4% de la population (RGPH 2024), 59,6% pour les hommes et 61,1% pour les femmes.

TAUX D'ACTIVITÉ

43,1% de la région (RGPH 2024), 66% pour les hommes et 21,2% pour les femmes.



TAUX DE CHÔMAGE

19,8% de la région (RGPH 2024), 18,7% pour les hommes et 23% pour les femmes.

PIB RÉGIONAL

214 milliards de DH en 2022 (16,1% du PIB National) ; PIB par habitant : 43.124 DH.

CONTRIBUTION À LA VA

10,1% du secteur secondaire national. 19,1% du secteur tertiaire national.

Source : HCP- Comptes régionaux 2024 (Note d'information relative aux comptes régionaux de l'année 2022 base 2014) et RGPH 2024.

Chiffres clés de la région

NOMBRE DES EPMA - 2023

51 546 (14,2% de l'effectif total des EPMA au niveau national) ; 8 835 nouvellement créées (13,2% au niveau national) ; 1 578 EPMA en cours de dissolution (14,5% au niveau national).

NOMBRE D'ENTREPRISES DÉCLARANTES À LA CNSS

47 127 entreprises déclarant 700.088 employés (2023)

NOMBRE DES EMPLOIS FÉMININS

280 595 salariés femmes (18% des emplois féminins au niveau national en 2023)

CA CUMULÉ DES EPMA*

359 milliards de DH (15% du global au niveau national en 2023)

VA CUMULÉE DES EPMA*

75 098 millions de DH (16,5% du global au niveau national en 2023)

NOMBRE DES ENTREPRISES AYANT BÉNÉFICIE D'UN CRÉDIT

18 767 EPMA (15% des entreprises bénéficiant d'un crédit au niveau national en 2023)

ENCOURS CONTRACTÉ

94,8 milliards de dirhams (19% de l'encours contracté au niveau national en 2023)

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

EPMA : Entreprises personnes morales actives.

* Le secteur des activités financières et d'assurances est exclu du calcul dans la partie CA et VA

Résumé Exécutif

Dans le cadre de sa mission de production de statistiques et d'indicateurs sur le tissu productif national, l'Observatoire Marocain de la TPME publie la quatrième édition de ses rapports régionaux.

Ces rapports sont une déclinaison de son rapport annuel réalisé à l'échelle nationale et qui vise à fournir un diagnostic du système productif de chaque région du Royaume et de mettre à la disposition des acteurs publics et privés une série d'indicateurs clés.

Les résultats de ce rapport, qui porte sur la région de Rabat-Salé-Kénitra, dresse un diagnostic du tissu des entreprises personnes morales actives (EPMA), au titre des années 2022 et 2023, enrichi par une analyse comparative avec la période pré-Covid de 2017 à 2019.

Ainsi, selon les données de la DGI, l'effectif des entreprises n'a pas retrouvé, au cours des années 2022-2023, un rythme d'accroissement proche de celui de la période pré-Covid, malgré des créations annuelles moyennes de près de 9 milles entreprises, concentrées dans la préfecture de Rabat.

Parallèlement, le nombre d'entreprises dissoutes a connu une augmentation sensible, passant, selon l'OMPIC, d'une moyenne annuelle de près de 1.200 pendant la période pré-Covid à plus de 1.500 au cours des années 2022-2023.

Les entreprises génèrent un chiffre d'affaires de 359 milliards de dirhams et une valeur ajoutée de 75 098 millions de dirhams, soit des évolutions respectives de 10,8% et 21,2% par rapport à 2022, et de 55,4 % et 12,7% par rapport à 2017. Le commerce se distingue comme le principal contributeur au chiffre d'affaires, avec une part de 23,6%, tandis que le secteur de l'« information et communication » prédomine en matière de valeur ajoutée, avec une part de 18,5%. Les grandes entreprises ont réalisé 68% et 77% respectivement du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée générés.

L'analyse de l'évolution du tissu productif au niveau provincial fait ressortir des dynamiques démographiques différenciées. La province de Kénitra et la préfecture de Skhirat-Témara en particulier se distinguent par des hausses notables du nombre d'EPMA, du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et de l'emploi.

La préfecture de Rabat a concentré, en 2023, 43,4% des EPMA, générant 70% du chiffre d'affaires et 77% de la valeur ajoutée de la région. Par ailleurs, 36% des entreprises affiliées à la CNSS y sont implantées, employant 38% de l'ensemble des salariés déclarés.

Pour ce qui est de l'entrepreneuriat féminin, 16,6% des EPMA de la région sont dirigées par des femmes en 2023, soit une part supérieure à celle au niveau national de 15,1%. Cette part s'établit de 19% dans la préfecture de Rabat et de 15,4% dans la préfecture de Salé.

L'analyse par province des indicateurs liés au financement bancaire par les EPMA, en 2023 montre que 84,3% de l'encours de ce financement est concentré dans la préfecture de Rabat, qui bénéficie de 47% de l'effectif des entreprises étudiées. Les entreprises dirigées par des femmes, représentent 17% de cet effectif, et 6,8% de l'encours précité.

1. Démographie des Entreprises

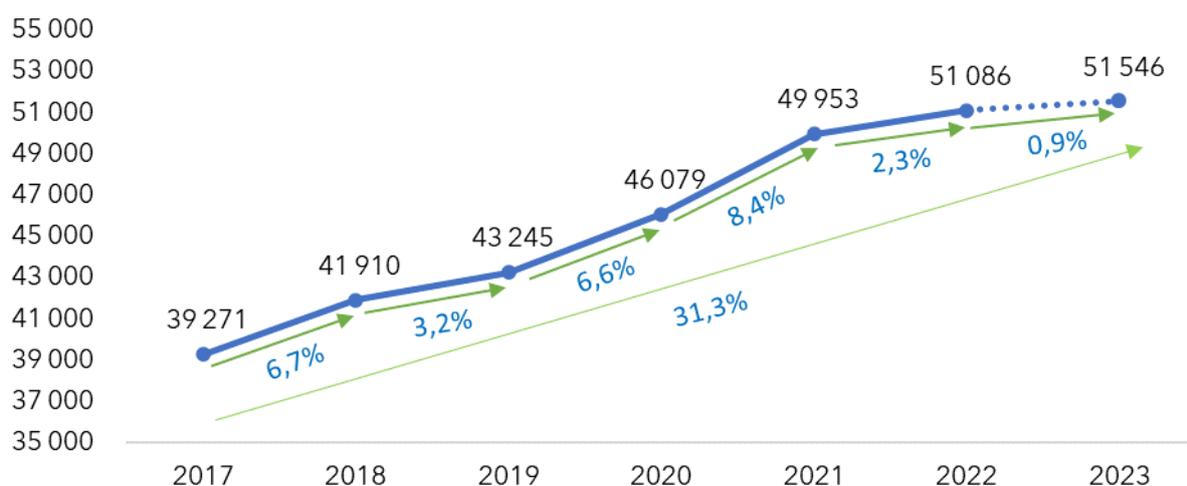
1.1. Caractéristiques de base des EPMA

Cette section présente les indicateurs démographiques de la population des Entreprises Personnes Morales Actives (EPMA) dans la région de Rabat-Salé-Kénitra ainsi que leur ventilation par taille, province et secteur d'activités sur la période 2017-2023¹. Elle dresse également une comparaison de l'évolution de ces données entre la période post-covid 19 et la période pré-covid.

Les données utilisées dans cette section proviennent de la base de données de la DGI pour l'ensemble de cette période. Ces chiffres peuvent différer légèrement de ceux des rapports précédents qui se basaient sur les données consolidées communiquées, en plus de la DGI, par Bank Al-Maghrib, la CNSS, le ministère de l'Industrie et du Commerce et l'OMPIC.

Après une augmentation de l'effectif des entreprises de 5,4% en moyenne, entre 2017 et 2021, cet effectif a enregistré une hausse de 2,3% en 2022 et 0,9% en 2023.

Graphique 1 - Évolution du nombre d'entreprises PM



Source : Base des données fournie par la DGI.

¹ Les résultats sur l'exercice 2023 sont provisoires.

La structure du tissu productif des EPMA est demeurée globalement stable sur la période post-Covid-19

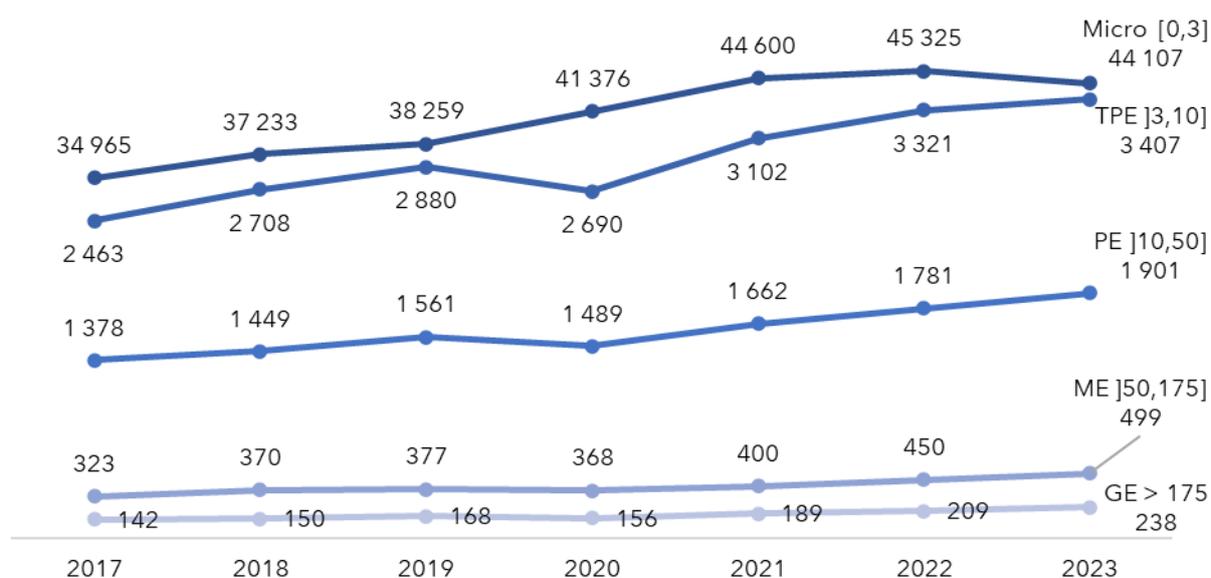
La structure du tissu productif est demeurée globalement stable dans la période post-Covid 19. Tout particulièrement, la part des microentreprises s'est stabilisée autour de 88% en 2023, après que leur effectif ait progressé à un rythme relativement plus important en 2020 et 2021.

Tableau 1- Répartition des EPMA par catégorie

Catégorie d'entreprises	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Nombre d'entreprises	Part en %												
Micro [0,3]	34 965	89,0	37 233	88,8	38 259	88,5	41 376	89,8	44 600	89,3	45 325	88,7	44 107	87,9
[0, 1]	31 079	79,1	33 114	79,0	33 856	78,3	37 184	80,7	40 032	80,1	40 392	79,1	39 062	77,9
[1, 3]	3 886	9,9	4 119	9,8	4 403	10,2	4 192	9,1	4 568	9,1	4 933	9,7	5 045	10,1
TPE [3,10]	2 463	6,3	2 708	6,5	2 880	6,7	2 690	5,8	3 102	6,2	3 321	6,5	3 407	6,8
PE [10,50]	1 378	3,5	1 449	3,5	1 561	3,6	1 489	3,2	1 662	3,3	1 781	3,5	1 901	3,8
ME [50,175]	323	0,8	370	0,9	377	0,9	368	0,8	400	0,8	450	0,9	499	1,0
GE > 175	142	0,4	150	0,4	168	0,4	156	0,3	189	0,4	209	0,4	238	0,5
Total	39 271	100	41 910	100	43 245	100	46 079	100	49 953	100	51 086	100	50 152	100

Source : Base des données fournie par la DGI.

Graphique 2- Évolution de l'effectif des EPMA par catégorie sur la période 2017-2023

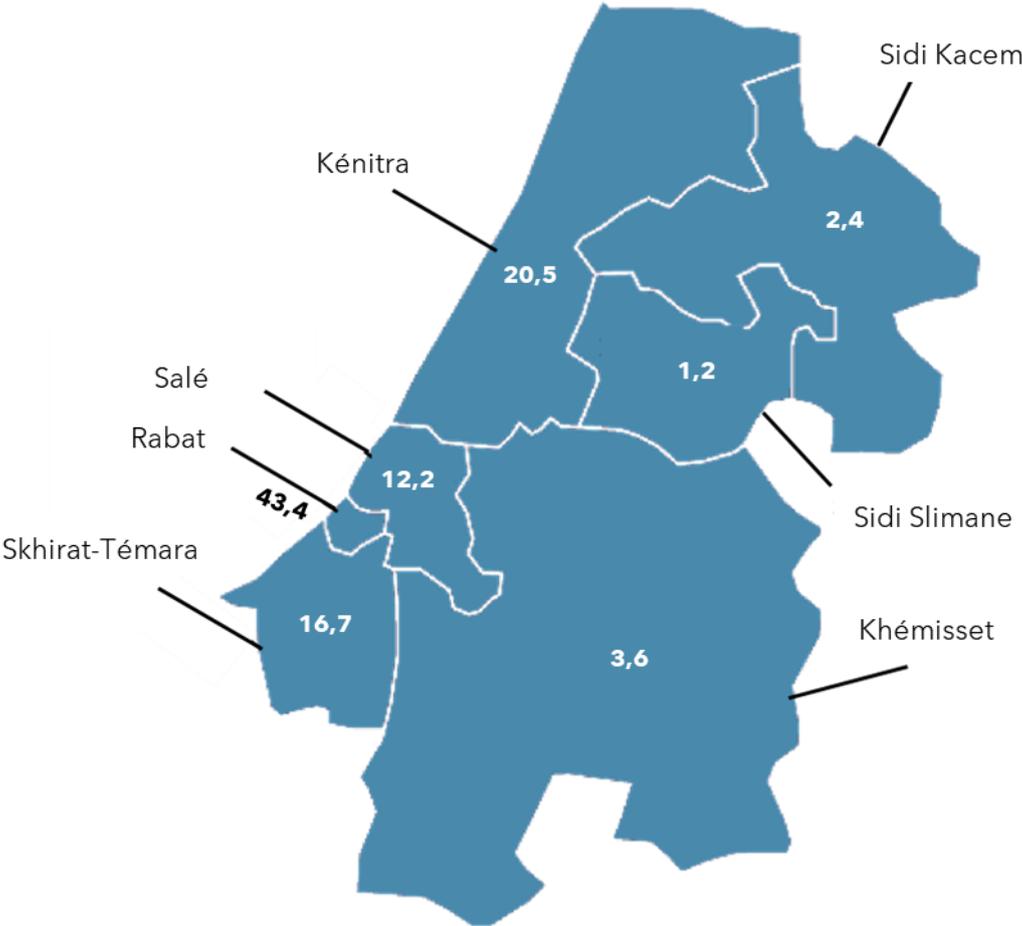


Source : Base des données fournie par la DGI.

L'analyse de concentration provinciale des EPMA, entre 2017 et 2023, montre qu'après la pandémie, aucune province n'a retrouvé son rythme de croissance d'avant la crise.

43,4% des EPMA sont basées dans la préfecture de Rabat, une part quasi-stable sur la période étudiée.

Graphique 3 - Répartition provinciale des EPMA en 2023 - en %



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 2- Répartition provinciale des EPMA

Provinces	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Nombre d'entreprises	Part en %												
Rabat	17 492	44,5	18 673	44,6	19 325	44,7	19 948	43,3	21 145	42,3	21 866	42,8	21 771	43,4
Kénitra	6 551	16,7	7 199	17,2	7 540	17,4	8 849	19,2	10 279	20,6	10 524	20,6	10 292	20,5
Skhirat-Témara	6 683	17,0	7 106	17,0	7 287	16,9	7 580	16,5	8 120	16,3	8 356	16,4	8 355	16,7
Salé	5 738	14,6	5 914	14,1	5 925	13,7	6 112	13,3	6 570	13,2	6 540	12,8	6 132	12,2
Khémisset	1 274	3,2	1 373	3,3	1 452	3,4	1 665	3,6	1 847	3,7	1 850	3,6	1 781	3,6
Sidi Kacem	828	2,1	899	2,1	992	2,3	1 198	2,6	1 283	2,6	1 260	2,5	1 198	2,4
Sidi Slimane	705	1,8	746	1,8	724	1,7	727	1,6	709	1,4	690	1,4	623	1,2
Total	39 271	100	41 910	100	43 245	100	46 079	100	49 953	100	51 086	100	50 152	100

Source : Base des données fournie par la DGI.

La part de l'effectif des EPMA opérant dans le secteur secondaire a baissé de 2,5 points au profit du secteur tertiaire sur la période étudiée

L'analyse de la répartition sectorielle des EPMA entre 2017 et 2023 révèle une baisse de la part des secteurs dominants, à savoir le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » et la « construction », une hausse de celle du secteur des « transports et entreposage », ainsi qu'une stabilité de la part des « activités de services administratifs et de soutien ».

Ainsi, les activités du « commerce et de la réparation d'automobiles et de motocycles », qui demeurent le secteur prédominant, a vu sa part baisser de 27% à 26%.

La « construction », demeure en deuxième position, sa part a baissé de 25,8% en 2017 à 23,3% en 2023.

Tableau 3- Répartition des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Nombre d'entreprises	Part en %												
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	10 614	27,0	11 442	27,3	11 813	27,3	12 458	27,0	13 285	26,6	13 450	26,3	13 047	26,0
Construction	10 115	25,8	10 610	25,3	10 714	24,8	11 025	23,9	11 713	23,4	11 907	23,3	11 689	23,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5 428	13,8	5 849	14,0	6 119	14,1	6 401	13,9	7 085	14,2	7 507	14,7	7 378	14,7
Transports et entreposage	1 936	4,9	2 146	5,1	2 365	5,5	3 226	7,0	3 853	7,7	3 642	7,1	3 388	6,8
Activités de services administratifs et de soutien	2 350	6,0	2 509	6,0	2 617	6,1	2 732	5,9	2 852	5,7	2 944	5,8	3 001	6,0
Hébergement et restauration	1 996	5,1	2 195	5,2	2 295	5,3	2 452	5,3	2 676	5,4	2 745	5,4	2 682	5,3
Industrie manufacturière	1 919	4,9	2 017	4,8	2 039	4,7	2 199	4,8	2 350	4,7	2 414	4,7	2 424	4,8
Information et communication	744	1,9	747	1,8	783	1,8	851	1,8	994	2,0	1 094	2,1	1 176	2,3
Enseignement	959	2,4	991	2,4	989	2,3	1 021	2,2	1 102	2,2	1 104	2,2	1 063	2,1
Activités immobilières	855	2,2	893	2,1	917	2,1	933	2,0	953	1,9	1 005	2,0	1 046	2,1
Activités Financières Et d'assurance	703	1,8	778	1,9	808	1,9	859	1,9	911	1,8	979	1,9	985	2,0
Autres activités de services	518	1,3	530	1,3	573	1,3	652	1,4	770	1,5	842	1,6	830	1,7
Santé humaine et action sociale	413	1,1	452	1,1	470	1,1	484	1,1	531	1,1	555	1,1	546	1,1
Autres	721	1,8	751	1,8	743	1,7	786	1,7	878	1,8	898	1,8	897	1,8
Total	39 271	100	41 910	100	43 245	100	46 079	100	49 953	100	51 086	100	50 152	100

Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 4- Répartition des EPMA par secteur (secondaire et tertiaire)

Section d'activités	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023-2017
Secondaire	31,4	30,8	30,2	29,4	28,9	28,7	28,9	- 2,5
Construction	25,8	25,3	24,8	23,9	23,4	23,3	23,3	- 2,4
Industrie manufacturière	4,9	4,8	4,7	4,8	4,7	4,7	4,8	- 0,1
Industries extractives	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	-0,0
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0
Tertiaire	68,6	69,2	69,8	70,6	71,1	71,3	71,1	2,5
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	27,0	27,3	27,3	27,0	26,6	26,3	26,0	-1,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	13,8	14,0	14,1	13,9	14,2	14,7	14,7	0,9
Transports et entreposage	4,9	5,1	5,5	7,0	7,7	7,1	6,8	1,8
Activités de services administratifs et de soutien	6,0	6,0	6,1	5,9	5,7	5,8	6,0	- 0,0
Hébergement et restauration	5,1	5,2	5,3	5,3	5,4	5,4	5,3	0,3
Activités immobilières	2,2	2,1	2,1	2,0	1,9	2,0	2,1	-0,1
Activités financières et d'assurance	1,8	1,9	1,9	1,9	1,8	1,9	2,0	0,2
Information et communication	1,9	1,8	1,8	1,8	2,0	2,1	2,3	0,5
Autres activités de services	1,3	1,3	1,3	1,4	1,5	1,6	1,7	0,3
Autres	4,6	4,5	4,4	4,3	4,3	4,3	4,3	- 0,3
Total	100							

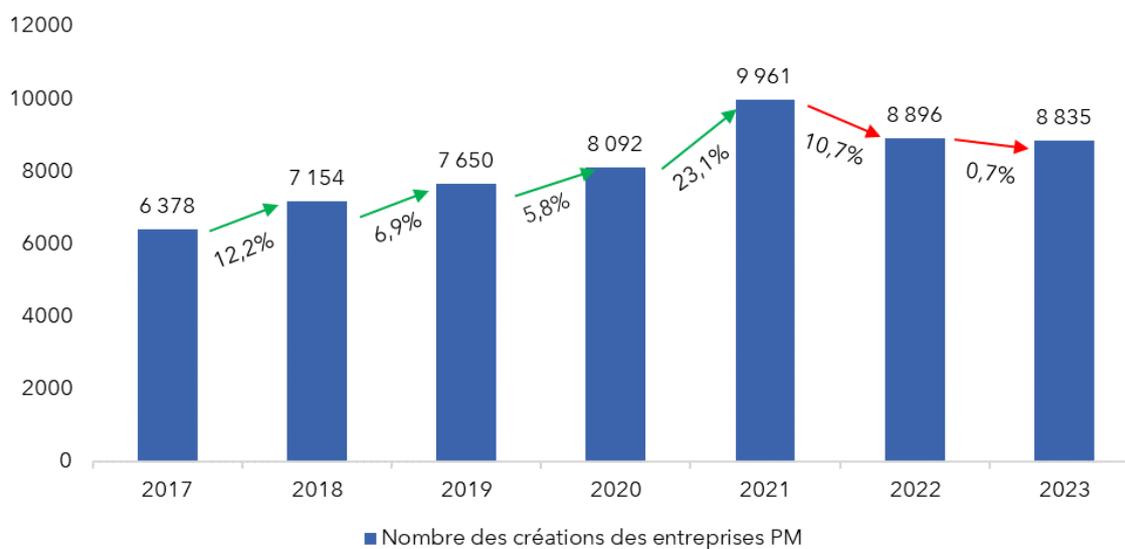
Source : Base des données fournie par la DGI.

1.2. Créations et dissolutions des Entreprises Personnes Morales

Le rythme de création d'entreprises a baissé après le pic de 2021

La période 2017-2023 a connu une croissance des créations d'entreprises personnes morales, passant de 6 378 à 8 835, soit une augmentation de 38,5%, atteignant un pic avec 9 961 créations d'entreprises en 2021, probablement en raison du report des projets initialement prévus en 2020.

Graphique 4- Évolution annuelle du nombre des créations des entreprises PM entre 2017 et 2023

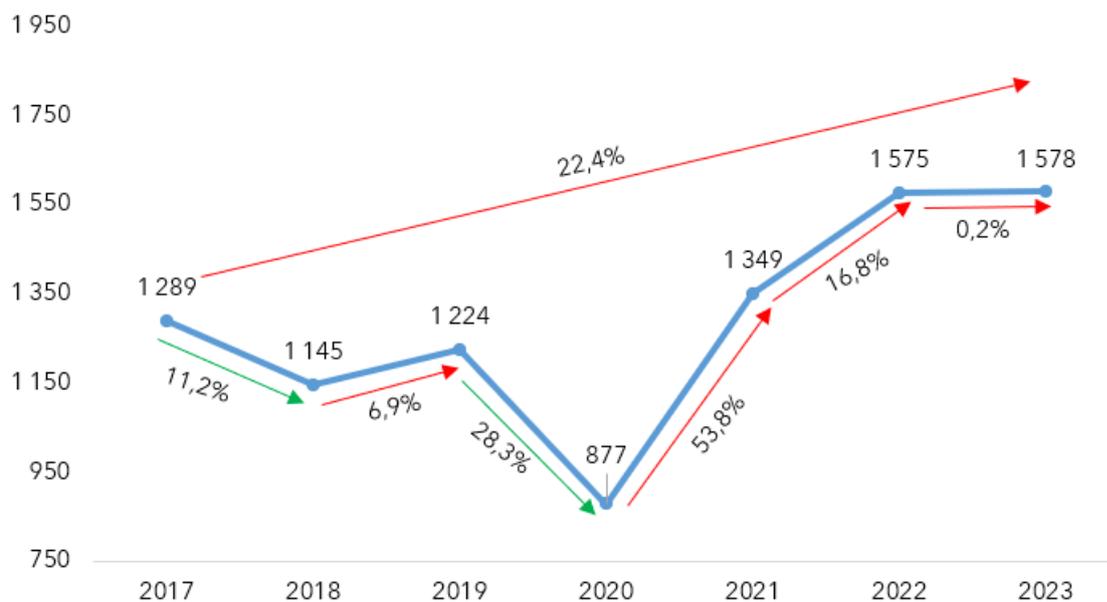


Source : Base des données fournies par la DGI et l'OMPIC.

Les dissolutions d'entreprises personnes morales ont bondi dans les années post-Covid 19 atteignant un pic de 1 578 en 2023

Après avoir baissé en moyenne annuelle de près de 2% entre 2017 et 2019, les dissolutions d'entreprises PM se sont accrues de 17% entre 2021 et 2023. Leur baisse significative observée en 2020 résulte de la fermeture des tribunaux à cause de la pandémie de COVID19.

Graphique 5 - Évolution des dissolutions des entreprises PM

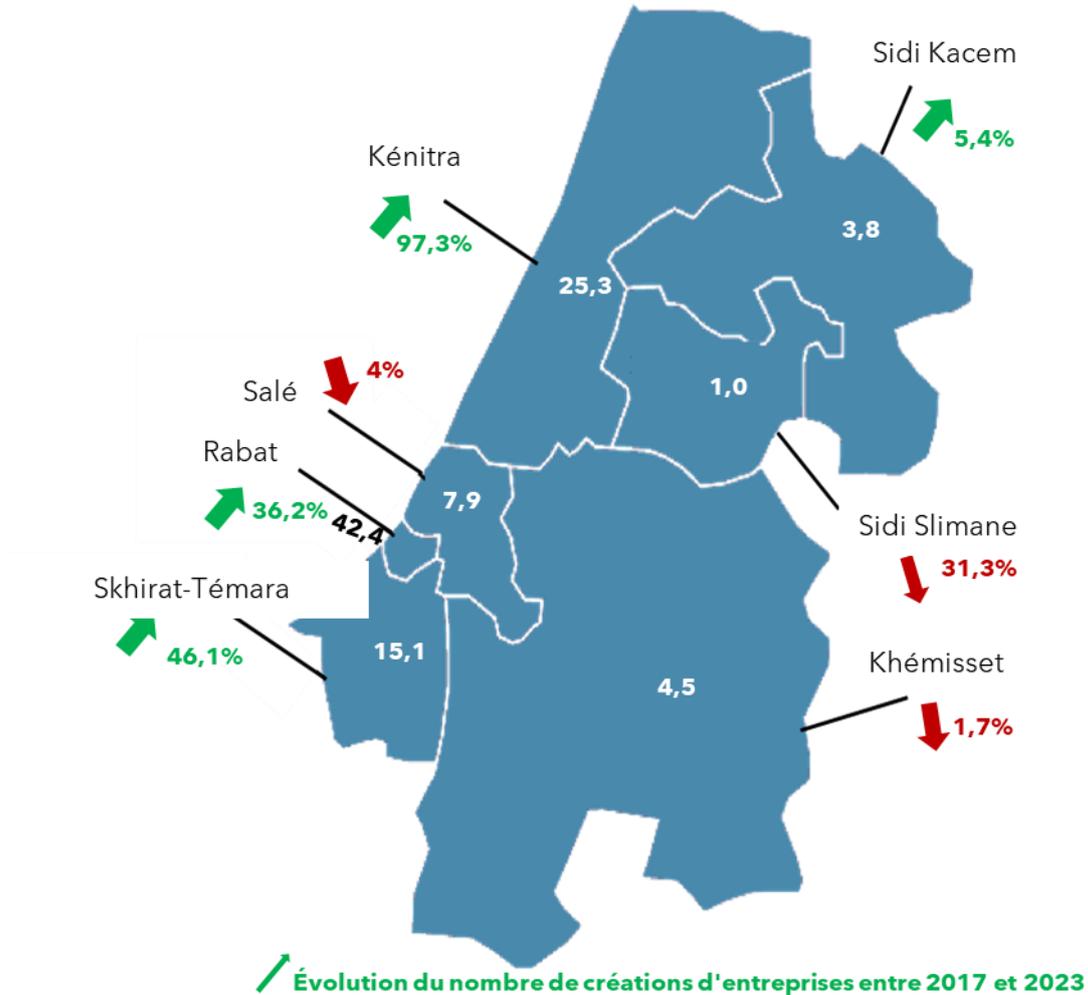


Source : Base des données fournies par l'OMPIC.

L'analyse de concentration provinciale des créations des EPMA, entre 2017 et 2023, montre une progression plus rapide des implantations dans la province de Kénitra

L'analyse provinciale des créations d'entreprises PM entre 2017 et 2023 montre une hausse de la part de la province de Kénitra, passée de 17,7% à 25,3%, ainsi que de celle de la préfecture de Skhirat-Témara, passée de 14,3% à 15,1%.

Graphique 6 - Évolution entre 2017 et 2023 et répartition provinciale des créations des entreprises en 2023- en %



Source : Base des données fournies par la DGI.

Tableau 5 - Répartition provinciale des créations des entreprises PM

Provinces	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Nombre d'entreprises	Parts en %												
Rabat	2 751	43,1	3 062	42,8	3 360	43,9	2 922	36,1	3 639	36,5	3 596	40,4	3 747	42,4
Kénitra	1 131	17,7	1 406	19,7	1 507	19,7	2 289	28,3	2 943	29,5	2 177	24,5	2 232	25,3
Skhirat-Témara	914	14,3	1 089	15,2	1 079	14,1	1 123	13,9	1 340	13,5	1 323	14,9	1 335	15,1
Salé	727	11,4	810	11,3	845	11,0	847	10,5	1 147	11,5	879	9,9	698	7,9
Khémisset	406	6,4	357	5,0	414	5,4	421	5,2	419	4,2	360	4,0	399	4,5
Sidi Kacem	315	4,9	266	3,7	314	4,1	367	4,5	336	3,4	405	4,6	332	3,8
Sidi Slimane	134	2,1	164	2,3	131	1,7	123	1,5	137	1,4	156	1,8	92	1,0
Total	6 378	100	7 154	100	7 650	100	8 092	100	9 961	100	8 896	100	8 835	100

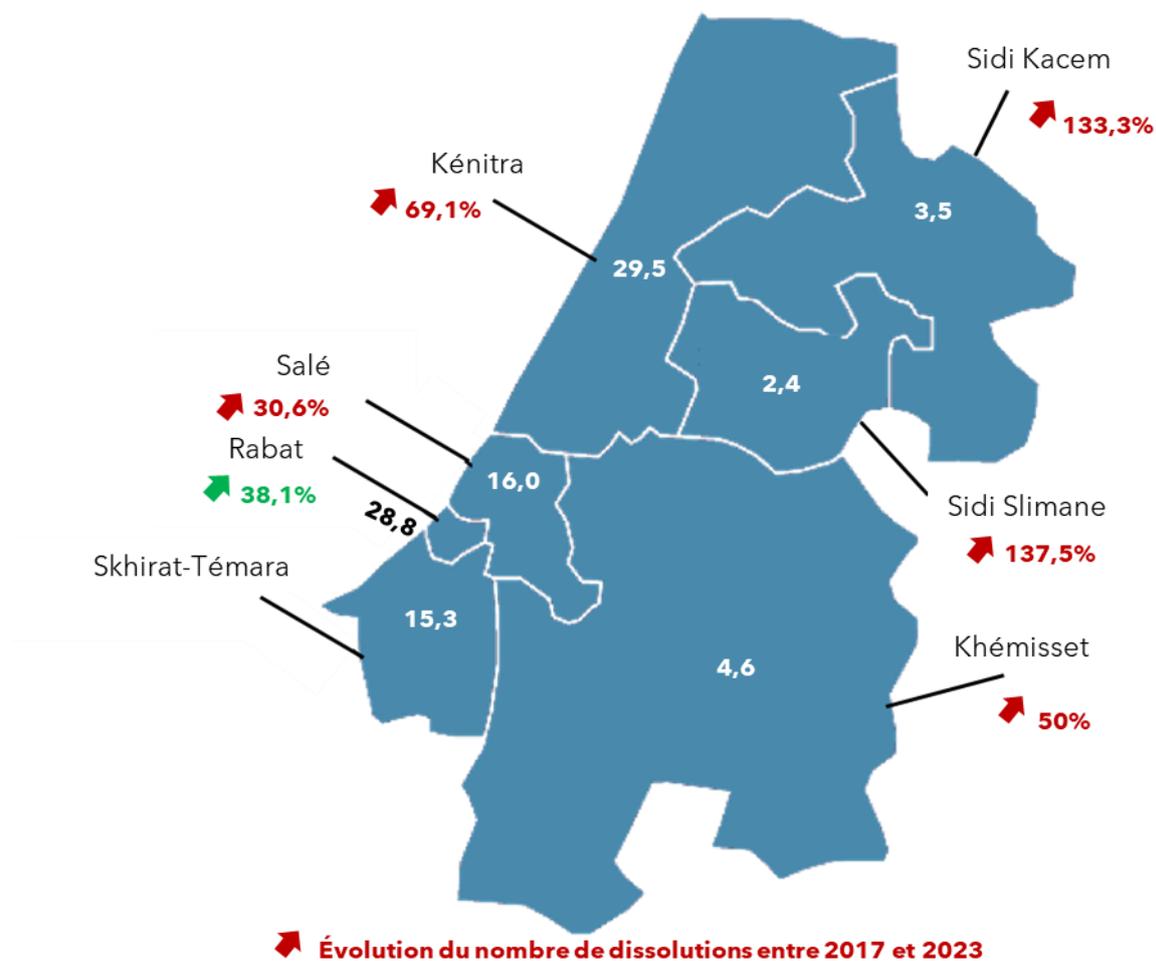
Source : Base des données fournies par la DGI.

Une augmentation du nombre de dissolutions dans l'ensemble des provinces de la région à l'exception de la préfecture de Rabat (cf. graphique 7)

L'ensemble des provinces sont touchées par l'augmentation du nombre de dissolutions observée entre 2017 et 2023, mais cette hausse est inégale.

La préfecture de Rabat fait exception puisqu'elle concentre près de 29% des dissolutions PM en 2023, tout en enregistrant une baisse de 38,1% par rapport à 2017.

Graphique 7- Évolution entre 2017 et 2023 et répartition provinciale des dissolutions des entreprises PM en 2023-en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 6 - Répartition des entreprises PM en cours de dissolution par province

Provinces	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Kenitra	21,3	22,7	19,0	26,9	24,9	27,5	29,5
Rabat	56,9	50,9	54,1	40,8	44,3	41,5	28,8
Salé	15,0	18,3	14,9	11,9	10,5	13,4	16,0
Skhirate-Témara	-	1,4	5,4	14,1	12,8	10,0	15,3
Khémisset	3,7	3,2	3,0	2,3	3,9	3,0	4,6
Sidi-Kacem	1,9	1,8	2,2	2,7	2,7	2,4	3,5
Sidi Slimane	1,2	1,7	1,4	1,3	1,0	2,2	2,4
Total	100						

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Seuls les secteurs de l' « information et communication » et de l'« enseignement » ont vu le rythme de dissolutions des EPMA baisser après la pandémie

Le rythme de dissolutions des entreprises par secteur d'activités a connu des fluctuations inégales. Seuls les secteurs de l' « information et communication » et de l'« enseignement » ont enregistré une baisse du rythme des dissolutions des entreprises après la pandémie (cf. Tableau 7).

Tableau 7 - Répartition sectorielle des entreprises PM en cours de dissolution

Section d'activités	Parts en %						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	31,8	29,9	26,6	28,6	29,9	31,4	28,7
Construction	22,2	21,4	23,0	20,5	21,0	17,2	17,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	15,5	14,1	14,8	14,6	14,6	14,0	13,6
Transports et entreposage	6,0	5,7	5,7	7,4	7,8	10,5	12,0
Hébergement et restauration	4,6	5,9	6,5	6,9	4,5	6,5	6,8
Activités de services administratifs et de soutien	5,1	5,5	4,8	6,3	5,6	4,7	5,1
Industrie manufacturière	3,2	3,7	4,9	5,3	4,6	3,5	4,1
Information et communication	3,7	4,1	4,5	2,5	2,8	2,7	2,5
Autres activités de services	2,0	1,9	1,8	1,3	1,7	1,7	2,4
Enseignement	2,3	3,0	3,0	2,3	2,8	2,8	2,2
Agriculture, sylviculture et pêche	0,2	1,9	0,3	0,1	0,8	1,2	1,7
Autres	3,3	3,0	4,0	4,3	3,9	3,7	3,4
Total	100						

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les entreprises de 2 à 5 ans d'âge ont été les plus vulnérables à ces chocs, le taux de dissolution qui suivait une tendance décroissante en moyenne avant la crise du Covid-19, a atteint 22,2% dans la période post-covid.

Tableau 8- Répartition du nombre des entreprises PM en cours de dissolution

Tranche d'âge	Parts en %						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
[0,2]	13,6	11,3	12,8	12,9	13,5	21,6	14,6
[2,5]	41,7	43,5	37,9	39,0	36,5	33,8	41,1
[5,10]	33,2	30,0	29,2	29,8	29,6	26,4	26,6
[10,20]	9,3	12,9	17,1	16,7	18,6	16,6	15,1
[+20]	2,3	2,3	3,0	1,6	1,9	1,6	2,6
Total	100						

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

2. Indicateurs économiques des Entreprises Personnes Morales Actives

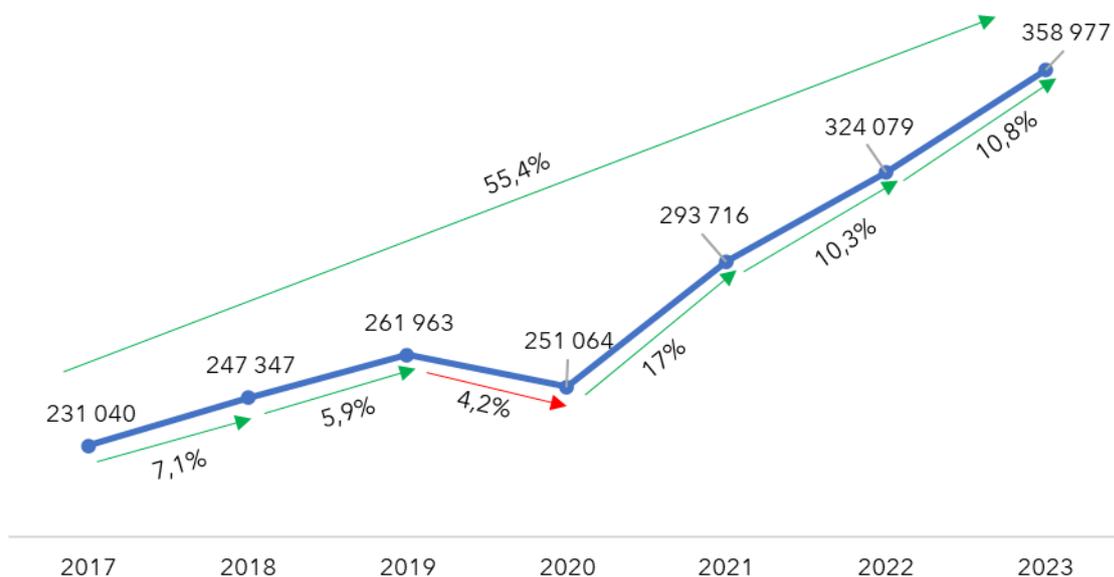
Ce chapitre présente les indicateurs économiques de la population des EPMA² dans la région de Rabat-Salé-Kénitra (Chiffre d'affaires et valeur ajoutée) ainsi que leur ventilation par taille, province et secteur d'activités sur la période 2017-2023³. Elle dresse également une comparaison de l'évolution de ces indicateurs entre la période avant et après la pandémie de Covid-19.

2.1. Chiffre d'affaires des Entreprises Personnes Morales Actives

Le CA des EPMA a évolué autour de 10,8% en 2023, indiquant un niveau supérieur à celui d'avant crise.

Le graphique numéro 8 montre qu'après avoir augmenté de 7,1% en 2018 et 5,9% en 2019, le taux de croissance annuel du CA des EPMA a subi une baisse significative de 4,2% en 2020 en raison de la crise pandémique, avant de rebondir, grâce à une forte reprise économique, à 17% en 2021. Cette progression s'est poursuivie en 2022, à un rythme moins important, avec une hausse de 10,3%. Avec un montant total de 359 milliards de dirhams en 2023 (chiffre provisoire), le CA a enregistré un rythme de croissance supérieur à celui des années pré-covid, soit 10,8%.

Graphique 8 - Évolution du CA cumulé en MDH entre 2017 et 2023



Source : Base des données fournie par la DGI.

² A l'exception du secteur des activités financières et d'assurances.

³ Ces chiffres diffèrent légèrement de ceux des rapports précédents de l'OMTPME en raison de la mise à jour des bases de données

Le rythme de la croissance du CA cumulé des grandes entreprises, durant les années post-covid 19, a été plus rapide que celui enregistré par les TPME

L'analyse du CA par catégorie d'entreprises montre que la prédominance des grandes entreprises (GE), s'est renforcée, leur part dans le total du CA des EPMA étant passée de 64,5% en 2017 à 67,9% en 2023, alors que celle des TPME a baissé de 35,5% à 32,1%.

Le rythme de croissance des TPME enregistre une hausse de 5% en période post-Covid, soit un niveau similaire à celui d'avant la pandémie, tandis que les GE ont connu une hausse de 13,7% après la Covid, contre 4,1% avant la pandémie.

Tableau 9 - Répartition du CA cumulé des EPMA par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %
Micro [0, 3]	11,0	4,8	11,7	4,7	12,4	4,7	11,7	4,6	13,0	4,4	13,7	4,2	13,9	3,9
[0, 1]	4,2	1,8	4,5	1,8	4,6	1,8	4,4	1,7	4,9	1,7	5,0	1,6	5,1	1,4
]1, 3]	6,8	2,9	7,3	2,9	7,7	3,0	7,3	2,9	8,1	2,8	8,6	2,7	8,8	2,4
TPE]3,10]	13,1	5,7	14,5	5,9	15,6	6,0	14,3	5,7	16,8	5,7	17,7	5,5	18,2	5,1
PE]10,50]	30,3	13,1	31,7	12,8	34,1	13,0	31,7	12,6	36,3	12,4	38,6	11,9	40,6	11,3
ME]50,175]	27,5	11,9	31,4	12,7	32,2	12,3	32,0	12,7	34,3	11,7	39,9	12,3	42,7	11,9
GE > 175	149,1	64,5	158,1	63,9	167,6	64,0	161,4	64,3	193,3	65,8	214,2	66,1	243,6	67,9
Total	231,0	100	247,3	100	262,0	100	251,1	100	293,7	100	324,1	100	359,0	100

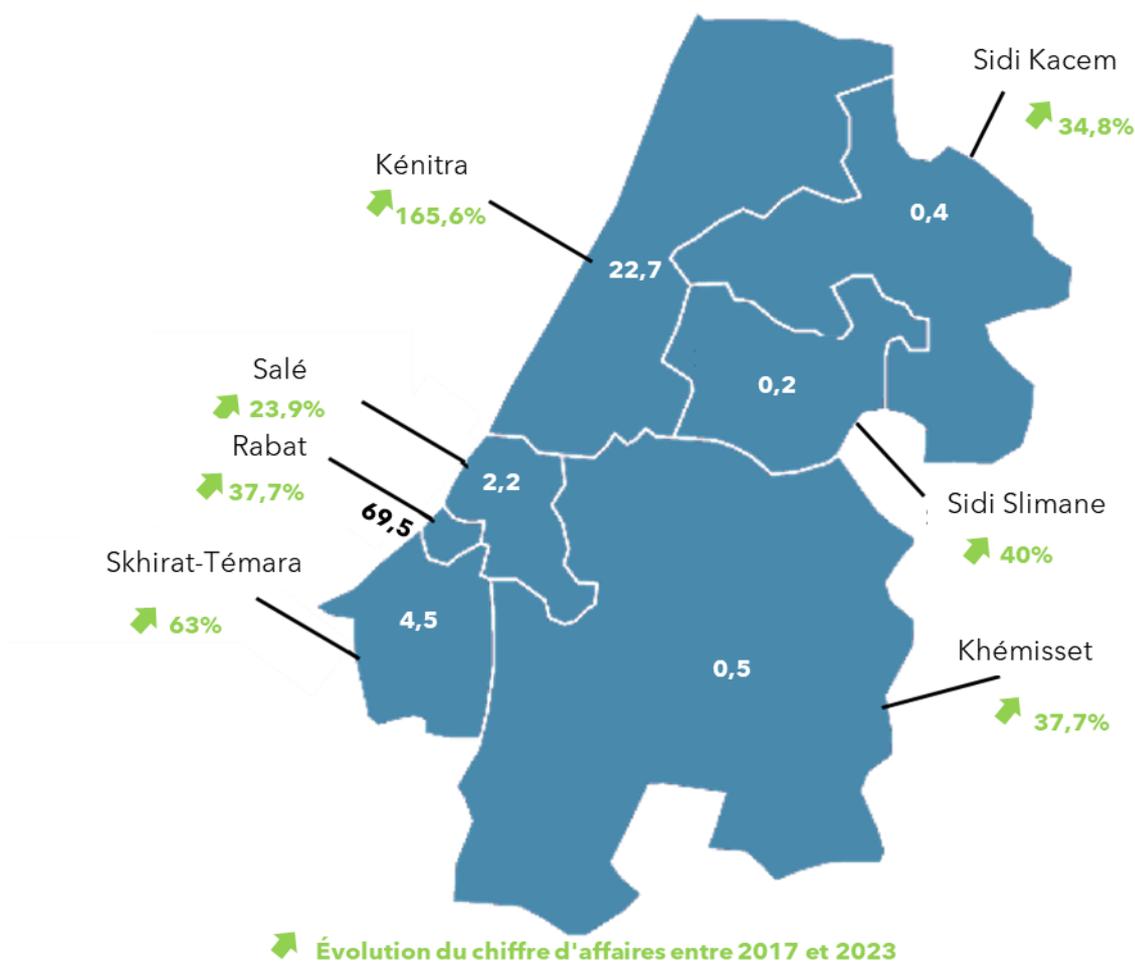
Source : Base des données fournie par la DGI.

La croissance annuelle moyenne post-Covid du CA des EPMA dans la province de Kénitra et la préfecture de Skhirat-Témara a été plus rapide que dans les autres provinces

L'essentiel de l'activité des EPMA reste concentrée au niveau de la préfecture de Rabat, avec une part de 69,5% dans le total de leur CA en 2023, en baisse de 9 points par rapport à 2017.

La province de Kénitra avec une part de 22,7% et la préfecture de Skhirat-Témara avec une part de 4,5%, ont vu le CA des EPMA qu'elles accueillent évoluer en moyenne annuelle, dans la période post-Covid, respectivement de 19,1% et 22,7% contre 8,4% et 2,5% dans la période pré-covid.

Graphique 9 - Répartition provinciale du CA cumulé des EPMA, en 2023



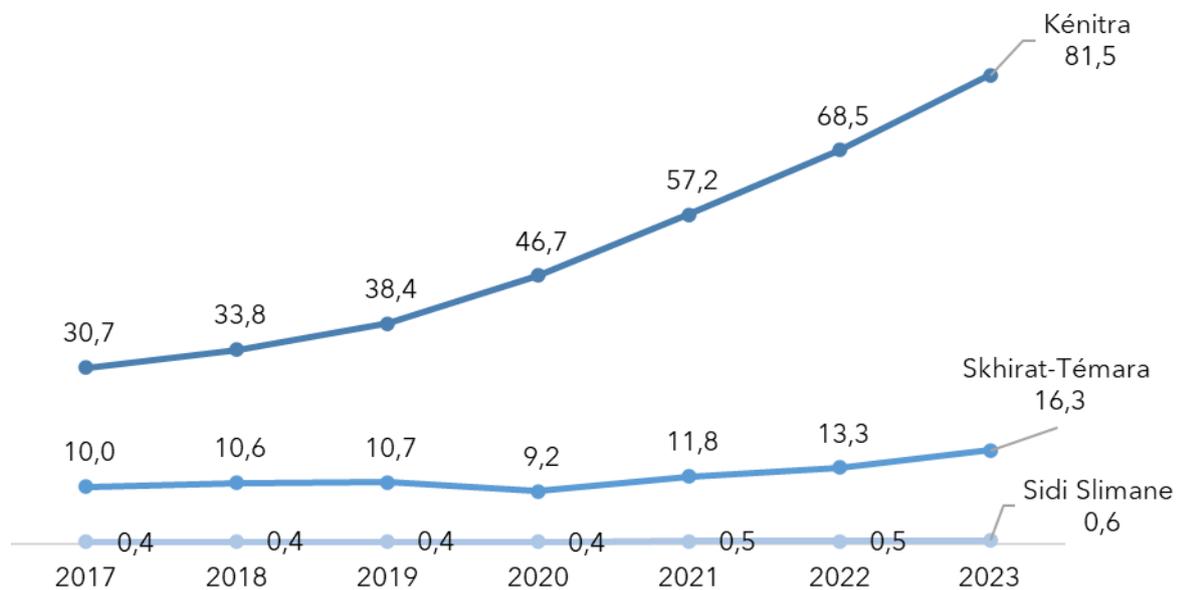
Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 10 - Répartition du CA cumulé des EPMA par province

Provinces	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %
Rabat	181,3	78,5	193,1	78,1	202,6	77,3	186,1	74,1	214,1	72,9	231,2	71,3	249,6	69,5
Kénitra	30,7	13,3	33,8	13,7	38,4	14,7	46,7	18,6	57,2	19,5	68,5	21,1	81,5	22,7
Skhirat-Témara	10,0	4,3	10,6	4,3	10,7	4,1	9,2	3,7	11,8	4,0	13,3	4,1	16,3	4,5
Salé	6,5	2,8	7,1	2,9	7,2	2,7	6,3	2,5	7,3	2,5	7,6	2,4	8,0	2,2
Khémisset	1,2	0,5	1,3	0,5	1,4	0,5	1,3	0,5	1,6	0,6	1,7	0,5	1,7	0,5
Sidi Kacem	1,0	0,4	1,0	0,4	1,2	0,4	1,1	0,4	1,2	0,4	1,3	0,4	1,3	0,4
Sidi Slimane	0,4	0,2	0,4	0,2	0,4	0,2	0,4	0,1	0,5	0,2	0,5	0,2	0,6	0,2
Total	231,0	100	247,3	100	262,0	100	251,1	100	293,7	100	324,1	100	359,0	100

Source : Base des données fournie par la DGI.

Graphique 10 - Évolution du CA des provinces ayant connu les croissances les plus importantes entre 2017 et 2023



Source : Base des données fournie par la DGI.

Les 4 principaux secteurs de production ont concentré en moyenne près de 72% du CA cumulé des EPMA entre 2017 et 2023

La répartition sectorielle du CA cumulé des EPMA sur la période 2017-2023, montre qu'en moyenne, près de 72% de ce CA reste concentré dans 4 sections d'activités à savoir le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », l'« industrie manufacturière », la « construction » et la « production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné ».

Toutefois, les parts des secteurs de « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » et l'« industrie manufacturière » ont enregistré une hausse, passant respectivement de 21,6% à 23,6% et de 13,7% à 20,6%, tandis que les parts des secteurs de la « construction » et de la « production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné » ont enregistré une baisse, passant respectivement de 16,5% à 14,8% et de 18,5% à 13,6%.

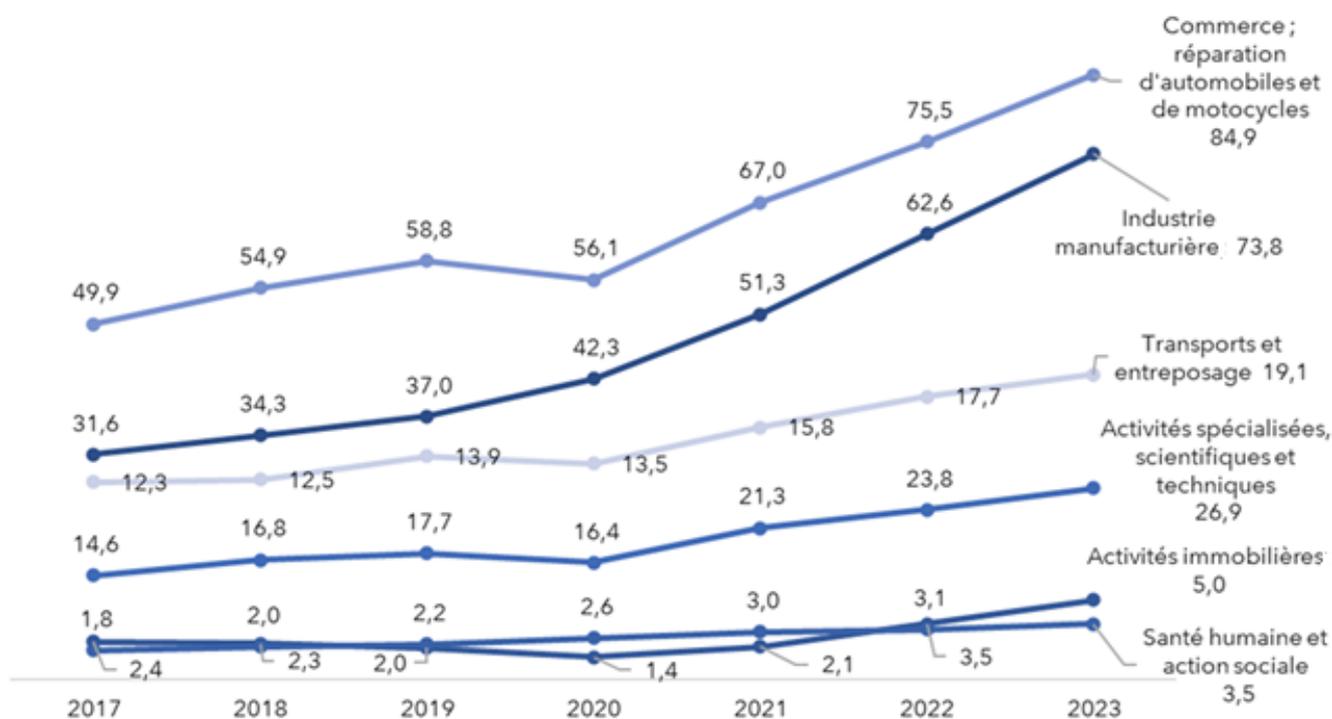
Cette répartition sectorielle révèle également que la part du CA du secteur tertiaire dans le total du CA des EPMA a baissé, durant cette période, de 0,2 point à 50,2%, au profit du secteur secondaire.

Tableau 11 - Répartition sectorielle du CA cumulé des EPMA

Section d'activités	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	En MMDH	En %												
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	49,9	21,6	54,9	22,2	58,8	22,4	56,1	22,4	67,0	22,8	75,5	23,3	84,9	23,6
Industrie manufacturière	31,6	13,7	34,3	13,8	37,0	14,1	42,3	16,8	51,3	17,5	62,6	19,3	73,8	20,6
Construction	38,2	16,5	41,6	16,8	44,4	16,9	37,5	14,9	48,4	16,5	48,7	15,0	53,1	14,8
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	42,8	18,5	42,6	17,2	44,4	16,9	43,1	17,2	45,7	15,6	47,6	14,7	49,0	13,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	14,6	6,3	16,8	6,8	17,7	6,8	16,4	6,5	21,3	7,2	23,8	7,4	26,9	7,5
Information et communication	23,3	10,1	24,1	9,8	24,5	9,4	23,5	9,4	22,5	7,7	22,3	6,9	22,3	6,2
Transports et entreposage	12,3	5,3	12,5	5,1	13,9	5,3	13,5	5,4	15,8	5,4	17,7	5,5	19,1	5,3
Activités de services administratifs et de soutien	5,2	2,2	6,3	2,6	6,9	2,6	6,4	2,5	7,1	2,4	7,9	2,4	8,8	2,4
Activités immobilières	2,4	1,0	2,3	0,9	2,0	0,8	1,4	0,6	2,1	0,7	3,5	1,1	5,0	1,4
Santé humaine et action sociale	1,8	0,8	2,0	0,8	2,2	0,8	2,6	1,0	3,0	1,0	3,1	1,0	3,5	1,0
Enseignement	1,9	0,8	2,4	1,0	2,6	1,0	2,4	1,0	2,6	0,9	2,9	0,9	3,2	0,9
Hébergement et restauration	2,7	1,2	2,7	1,1	2,5	0,9	1,8	0,7	2,1	0,7	2,7	0,8	2,9	0,8
Arts, spectacles et activités récréatives	1,1	0,5	1,2	0,5	1,2	0,5	0,9	0,4	1,2	0,4	1,4	0,4	2,0	0,6
Autres	3,2	1,4	3,6	1,4	3,9	1,5	3,2	1,3	3,8	1,3	4,4	1,4	4,6	1,3
Total	231,0	100	247,3	100	262,0	100	251,1	100	293,7	100	324,1	100	359,0	100

Source : Base des données fournie par la DGI.

Graphique 11 - Les secteurs d'activités ayant enregistré une croissance de plus de 50 % du CA entre 2017 et 2023



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 12 - Répartition sectorielle du CA par secteur (secondaire et tertiaire), en %

Section d'activités	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023-2017
Secondaire	49,6	48,9	49,0	49,8	50,3	49,9	49,8	0,2
Industrie manufacturière	13,7	13,9	14,2	16,9	17,5	19,4	20,7	6,9
Construction	16,6	16,9	17,0	15,0	16,6	15,1	14,9	-1,7
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	18,6	17,3	17,0	17,3	15,6	14,8	13,7	-4,9
Industries extractives	0,6	0,6	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5	-0,1
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	-0,1
Tertiaire	50,4	51,1	51,0	50,2	49,7	50,1	50,2	-0,2
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	21,7	22,3	22,5	22,5	22,9	23,4	23,8	2,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6,4	6,8	6,8	6,6	7,3	7,4	7,5	1,2
Information et communication	10,1	9,8	9,4	9,4	7,7	6,9	6,2	-3,9
Transports et entreposage	5,4	5,1	5,3	5,4	5,4	5,5	5,3	0,0
Activités de services administratifs et de soutien	2,2	2,6	2,6	2,5	2,4	2,4	2,5	0,2
Activités immobilières	1,0	0,9	0,8	0,6	0,7	1,1	1,4	0,4
Santé humaine et action sociale	0,8	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	0,2
Enseignement	0,8	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	0,1
Autres	1,9	1,8	1,7	1,3	1,3	1,5	1,6	-0,3
Total	100							

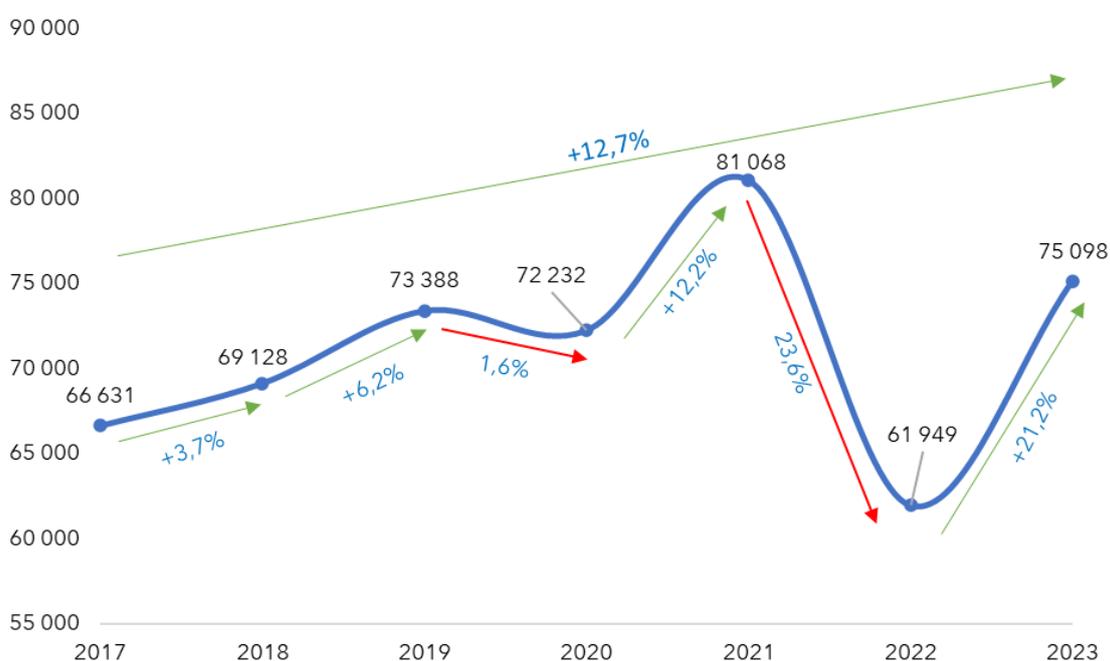
Source : Base des données fournie par la DGI.

2.2. Valeur ajoutée des Entreprises Personnes Morales Actives

L'analyse de la valeur ajoutée révèle un rythme de progression post-Covid plus marqué par rapport à la période précédant la pandémie

Le graphique numéro 12 montre qu'après avoir augmenté de 3,7% en 2018 et 6,2% en 2019, l'évolution de la VA des EPMA dans la région de Rabat-Salé-Kénitra a subi une baisse de 1,6% en 2020 en raison de la crise pandémique, avant de rebondir, grâce à une forte reprise économique, à 12,2% en 2021. Sous l'effet du conflit en Ukraine et de la hausse des prix de l'énergie (Cf. tableau 15), le rythme de croissance de la VA dans la région a enregistré un repli de près de 24% en 2022. Avec un montant total de 75 098 millions de dirhams en 2023, la VA a retrouvé un rythme de croissance meilleur que celui des années pré-covid, soit 21,2%.

Graphique 12 - Évolution de la VA des EPMA en millions de dirhams entre 2017 et 2023



Source : Base des données fournie par la DGI.

Prédominance des grandes entreprises dans le total de la VA des EPMA, avec une moyenne de 77,6% sur 2017-2023

L'analyse de la VA par catégorie d'entreprises révèle une légère baisse de la prédominance des grandes entreprises (GE), dont la part dans la VA totale des EPMA est passée de 79,7% en 2017 à 76,8% en 2023, tandis que celle des TPME a progressé de 20,3% à 23,2%.

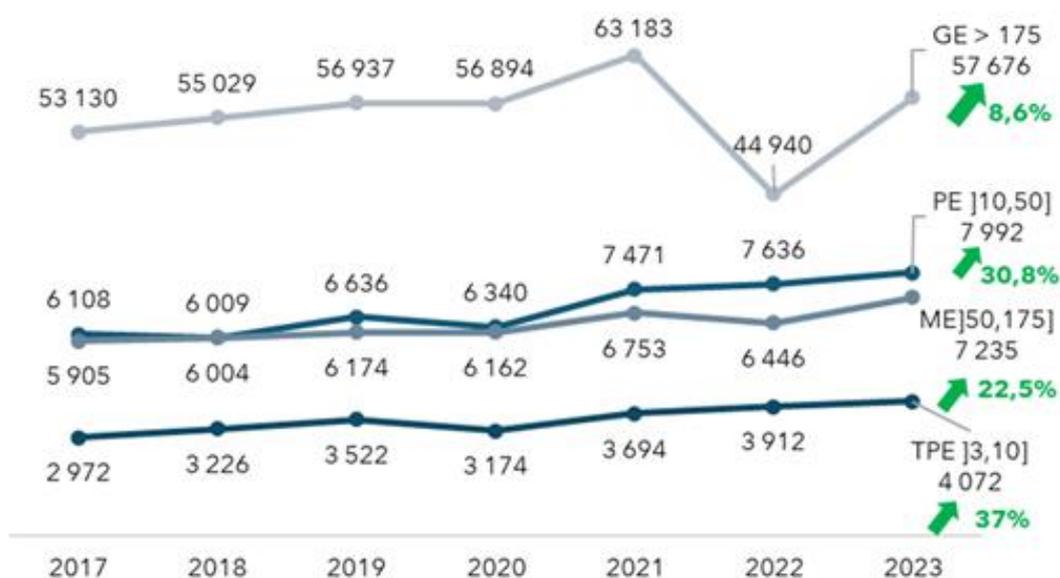
L'évolution contrastée du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée en 2022 par rapport à 2021 s'expliquerait par le fait que certaines grandes entreprises ont enregistré d'importantes hausses de chiffre d'affaires bien que leur valeur ajoutée ait chuté significativement.

Tableau 13 - Répartition de la VA cumulé des EPMA par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %
Micro [0,3]	-1 485	-2,2	-1 140	-1,6	120	0,2	-339	-0,5	-32	0,0	-985	-1,6	-1 876	-2,5
TPE [3,10]	2 972	4,5	3 226	4,7	3 522	4,8	3 174	4,4	3 694	4,6	3 912	6,3	4 072	5,4
PE [10,50]	6 108	9,2	6 009	8,7	6 636	9,0	6 340	8,8	7 471	9,2	7 636	12,3	7 992	10,6
ME[50,175]	5 905	8,9	6 004	8,7	6 174	8,4	6 162	8,5	6 753	8,3	6 446	10,4	7 235	9,6
GE > 175	53 130	79,7	55 029	79,6	56 937	77,6	56 894	78,8	63 183	77,9	44 940	72,5	57 676	76,8
Total	66 630	100,0	69 128	100,0	73 389	100,0	72 231	100,0	81 069	100,0	61 949	100,0	75 099	100,0

Source : Base des données fournie par la DGI.

Graphique 13- Évolution de la VA cumulée par catégorie sur la période 2017-2023

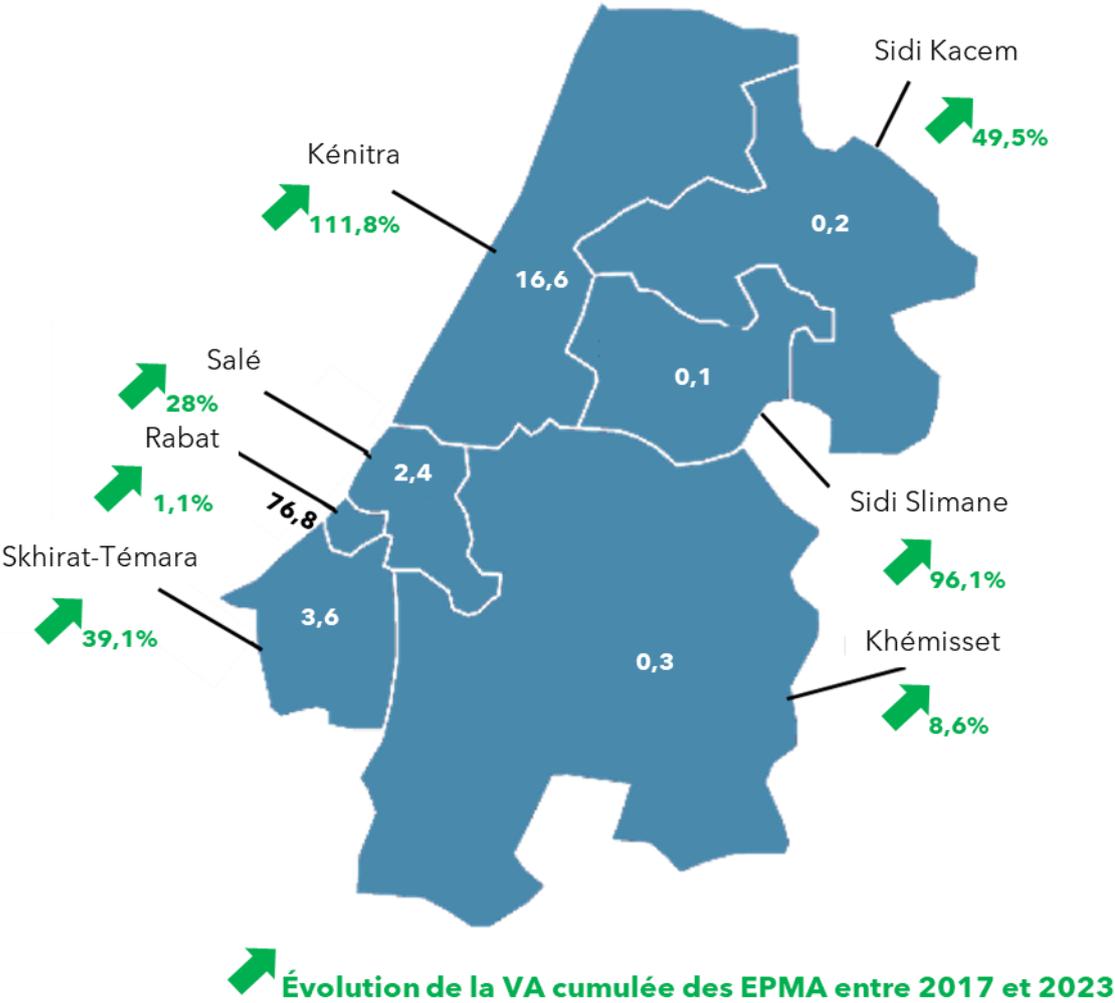


Source : Base des données fournie par la DGI.

Les évolutions de la valeur ajoutée dans les provinces de la région sont contrastées.

La majeure partie des activités créatrices de valeur ajoutée reste concentrée au niveau de la préfecture de Rabat, en enregistrant une part de la VA cumulée des EPMA de près 77% en 2023.

Graphique 14- Répartition par provinces de la VA cumulée des EPMA, en 2023



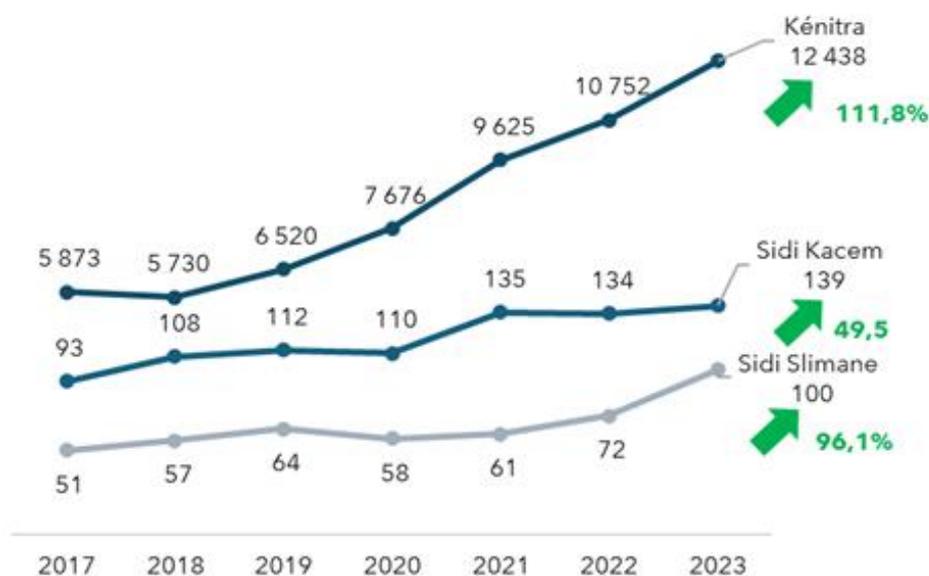
Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 14- Répartition de la VA cumulée des EPMA par province

Provinces	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	VA cumulé en MDH	Part en %	VA cumulé en MDH	Part en %	VA cumulé	Part en %								
Rabat	57 067	85,6	59 410	85,9	62 791	85,6	61 062	84,5	67 110	82,8	46 625	75,3	57 706	76,8
Kénitra	5 873	8,8	5 730	8,3	6 520	8,9	7 676	10,6	9 625	11,9	10 752	17,4	12 438	16,6
Skhirat-Témara	1 921	2,9	2 061	3,0	2 104	2,9	1 728	2,4	2 222	2,7	2 354	3,8	2 672	3,6
Salé	1 428	2,1	1 590	2,3	1 619	2,2	1 439	2,0	1 711	2,1	1 801	2,9	1 828	2,4
Khémisset	198	0,3	172	0,2	178	0,2	159	0,2	204	0,3	211	0,3	215	0,3
Sidi Kacem	93	0,1	108	0,2	112	0,2	110	0,2	135	0,2	134	0,2	139	0,2
Sidi Slimane	51	0,1	57	0,1	64	0,1	58	0,1	61	0,1	72	0,1	100	0,1
Total	66 631	100	69 128	100	73 388	100	72 232	100	81 068	100	61 949	100	75 098	100

Source : Base des données fournie par la DGI.

Graphique 15- Évolution de la VA cumulée dans les provinces ayant enregistré une croissance plus importante entre 2017 et 2023



Source : Base des données fournie par la DGI.

Un changement notable concerne le secteur de l'énergie, dont la valeur ajoutée a enregistré une chute significative, divisée par 2,4 entre 2021 et 2022

La répartition sectorielle de la VA cumulée des EPMA en 2023 montre que le secteur de l'« information et communication » représente 18,5% de la VA globale. Il est suivi par les secteurs des « activités spécialisées, scientifiques et techniques » et de la « construction » avec des parts respectives de 16,8% et 16%.

À noter que le secteur de la « production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné » a vu sa valeur ajoutée être divisée par 2,4 entre 2021 et 2022, le faisant ainsi reculer du 1^{er} rang, qu'il occupait depuis 2017, au 11^{ème} rang. Cette forte baisse pourrait s'expliquer par les effets résiduels de la crise liée à la COVID-19, ainsi que par la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie, exacerbée par les perturbations géopolitiques internationales.

Tableau 15- Répartition sectorielle de la VA cumulée des EPMA

Section d'activités	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	En MDH	En %												
Information et communication	14 806	22,2	15 402	22,3	15 931	21,7	15 569	21,6	14 292	17,6	13 827	22,3	13 921	18,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6 451	9,7	9 029	13,1	9 185	12,5	8 990	12,4	12 164	15,0	11 535	18,6	12 645	16,8
Construction	8 539	12,8	8 915	12,9	9 793	13,3	8 194	11,3	10 793	13,3	11 038	17,8	12 034	16,0
Industrie manufacturière	7 249	10,9	6 938	10,0	7 281	9,9	8 112	11,2	9 578	11,8	10 186	16,4	11 662	15,5
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	6 076	9,1	6 315	9,1	7 647	10,4	7 108	9,8	8 773	10,8	9 764	15,8	11 117	14,8
Transports et entreposage	3 967	6,0	3 468	5,0	4 223	5,8	3 279	4,5	4 286	5,3	4 665	7,5	5 058	6,7
Activités de services administratifs et de soutien	2 581	3,9	3 025	4,4	3 391	4,6	3 360	4,7	3 727	4,6	4 056	6,5	4 394	5,9
Activités immobilières	581	0,9	560	0,8	683	0,9	587	0,8	795	1,0	1 587	2,6	2 040	2,7
Enseignement	933	1,4	1 184	1,7	1 321	1,8	1 315	1,8	1 475	1,8	1 396	2,3	1 407	1,9
Hébergement et restauration	789	1,2	876	1,3	792	1,1	410	0,6	481	0,6	751	1,2	898	1,2
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	15 020	22,5	14 496	21,0	13 563	18,5	15 750	21,8	15 018	18,5	-6 218	-10	468	0,6
Santé humaine et action sociale	-637	-1,0	-934	-1,4	-1 073	-1,5	-888	-1,2	-803	-1,0	-1 061	-1,7	-1 403	-1,9
Industries extractives	78	0,1	-319	-0,5	460	0,6	304	0,4	316	0,4	320	0,5	308	0,4
Autres	198	0,3	173	0,3	192	0,3	142	0,2	173	0,2	103	0,2	549	0,7
Total	66 631	100	69 128	100	73 389	100	72 232	100	81 068	100	61 949	100	75 098	100

Source : Base des données fournie par la DGI.

3. Emploi des entreprises

Ce chapitre présente des indicateurs sur l'emploi des entreprises personnes morales et physiques déclarantes à la CNSS dans la région de Rabat-Salé-Kénitra selon différents axes d'analyses.

Une section spécifique est dédiée à l'analyse de l'emploi en fonction du genre

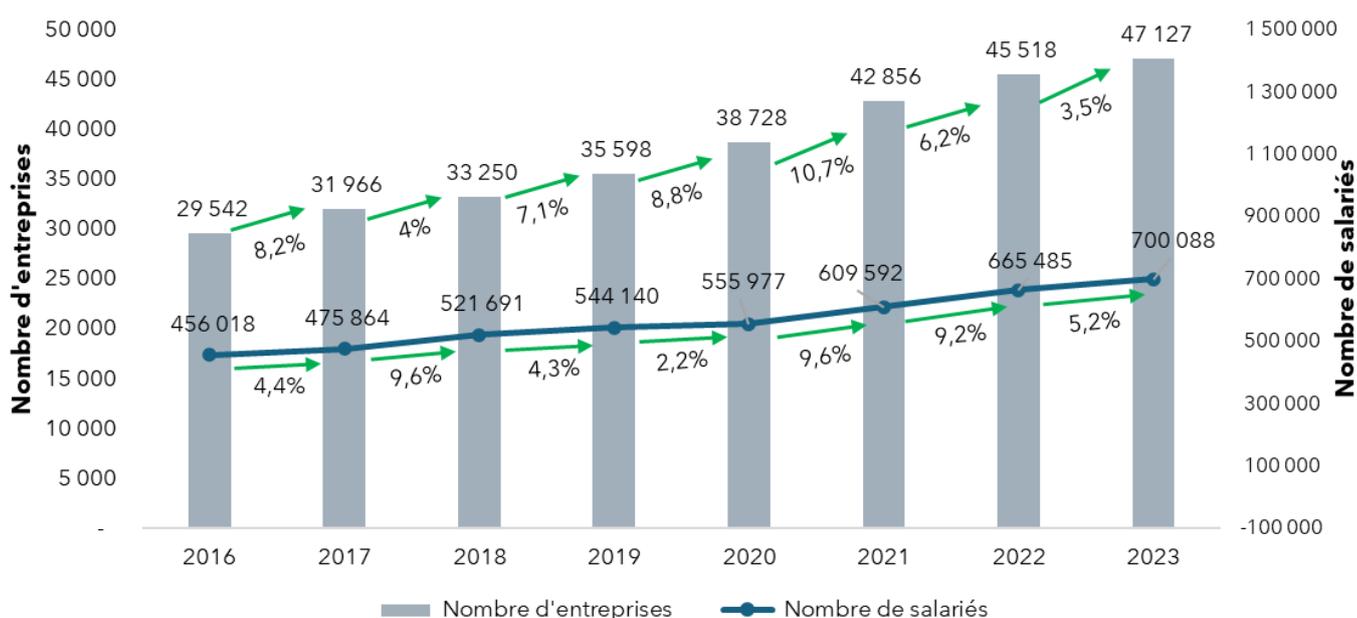
3.1. Analyse des emplois et des affiliations à la CNSS (2016-2023)

Cette section présente des indicateurs relatifs aux affiliations des entreprises à la CNSS et aux emplois déclarés à cet organisme dans la région, selon les axes suivants : géographique, section d'activités, classe d'effectifs, catégorie d'entreprises, classe d'âge et tranche de salaires.

Le nombre d'entreprises affiliées à la CNSS est passé de 29 542 à 47 127 entre 2016 et 2023, soit une évolution moyenne annuelle de 7,4%. Ce rythme s'est établi à une moyenne de 3,5% sur la période post-Covid.

Quant au nombre de leurs salariés, il a progressé de 456 018 à 700 088, soit une hausse annuelle moyenne de 6,7%. Ce rythme de croissance s'est établi sur la période post covid à 5,2% en moyenne contre 4,8% dans la période pré-covid. Cette évolution résulterait, notamment, de l'effort de sensibilisation entrepris par la CNSS auprès des entreprises pour effectuer leurs déclarations dans le respect de la réglementation.

Graphique 16 - Évolution du nombre des entreprises déclarantes et leurs emplois déclarés à la CNSS



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

L'emploi, au plan provincial, a connu des évolutions différenciées dans la période post Covid.

L'examen, au niveau provincial, des EPMA déclarantes à la CNSS sur la période 2016-2023 révèle que toutes les provinces n'ont pas connu un rythme de croissance soutenu dans la période post-Covid. Quant aux emplois déclarés à la CNSS, l'ensemble des provinces ont enregistré une accélération post covid, à l'exception de la préfecture de Rabat et la province de Kénitra.

Ainsi, la préfecture de Rabat a accueilli, en 2023, 36,1% des EPMA employant 38,1% de l'effectif total de leurs salariés, contre respectivement 38,9% et 40,8% en 2016.

Tableau 16 - Répartition provinciale et évolution du nombre d'entreprises déclarantes à la CNSS⁴

Provinces	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rabat	38,9	39,1	38,2	38,2	37,8	37,1	36,2	36,1
Kenitra	19,2	19,1	19,6	19,7	20,3	21,1	21,5	21,5
Skhirate-Témara	14,9	14,7	15,4	15,2	15,6	15,5	15,6	15,9
Salé	15,3	15,0	14,8	14,4	14,0	13,8	13,5	13,4
Khémisset	5,0	5,1	5,1	5,2	5,1	5,1	5,2	5,3
Sidi-Kacem	3,8	4,0	3,9	4,1	4,3	4,3	4,7	4,8
Sidi Slimane	2,8	2,9	3,0	3,0	3,0	3,0	3,2	3,2
Total	100							

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 17 - Répartition provinciale et évolution de l'effectif des emplois déclarés à la CNSS

Provinces	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rabat	40,8	44,2	39,3	42,3	41,4	37,6	38,0	38,1
Kenitra	22,6	22,0	25,3	24,0	25,6	28,2	27,4	26,8
Skhirate-Témara	16,3	14,4	15,9	14,3	15,4	15,3	15,9	15,8
Salé	14,3	14,2	13,7	13,9	12,3	13,2	12,5	12,5
Sidi-Kacem	2,4	2,4	2,2	2,0	2,1	2,1	2,6	2,9
Khémisset	2,3	1,9	2,4	2,4	2,0	2,3	2,3	2,6
Sidi Slimane	1,3	1,0	1,2	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2
Total	100							

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

⁴ Les différences observées dans le chapitre « emplois des entreprises » dans les anciens rapports régionaux sont dues aux mises à jour et aux traitements de croisement et d'enrichissement effectués par l'Observatoire.

Le rythme de l'évolution de l'emploi dans les secteurs de l' « enseignement », des « activités spécialisées, scientifiques et techniques » et de l' « information et communication » s'est accéléré dans la période post-Covid

L'examen sectoriel des EPMA déclarantes à la CNSS et des emplois sur la période 2016-2023 révèle des évolutions contrastées dans la période post-Covid. En termes d'emploi, seuls les secteurs de l' « enseignement », des « activités spécialisées, scientifiques et techniques » et de l' « information et communication » ont enregistré une progression.

Ainsi, le secteur du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » demeure prédominant en termes d'entreprises déclarantes, malgré une baisse de sa part, passant de 25,3% en 2016 à 23,5% en 2023 pour les entreprises déclarantes. En ce qui concerne l'emploi déclarés, le secteur des « activités de services administratifs et de soutien » reste dominant depuis 2020, sa part passant de 18,4% en 2020 à 18,7% en 2023.

Tableau 18 - Répartition sectorielle des entreprises déclarantes à la CNSS

Secteur d'activités	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	25,3	25,4	25,5	25,3	25,0	24,6	23,9	23,5
Construction	18,6	18,1	17,8	17,4	17,2	17,1	16,6	16,2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	11,0	11,3	11,2	11,2	11,0	10,7	10,5	10,6
Hébergement et restauration	8,4	8,3	8,2	8,2	7,9	7,5	7,5	7,6
Santé humaine et action sociale	6,5	6,7	7,0	6,8	6,5	6,2	6,1	6,2
Agriculture, sylviculture et pêche	5,2	5,2	5,3	5,2	5,2	5,4	5,8	6,0
Activités de services administratifs et de soutien	4,6	4,7	4,8	5,0	5,1	5,0	5,1	5,2
Transports et entreposage	3,2	3,3	3,5	3,7	4,2	4,8	4,9	4,9
Industrie manufacturière	5,0	4,8	4,8	4,7	4,7	4,7	4,7	4,6
Autres activités de services	3,1	3,0	2,9	2,9	3,0	3,1	3,9	4,0
Enseignement	3,3	3,4	3,3	3,3	3,3	3,1	3,0	2,9
Information et communication	2,4	2,3	2,2	2,2	2,1	2,2	2,3	2,3
Activités financières et d'assurance	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,5
Activités immobilières	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Arts, spectacles et activités récréatives	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Autres	0,9	0,9	0,9	1,4	2,2	2,9	3,2	3,3
Total	100							

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 19 - Répartition sectorielle non agricole et évolution du nombre d'emplois déclarés à la CNSS

Secteur d'activités	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Activités de services administratifs et de soutien	15,8	16,6	17,3	17,5	18,4	18,4	18,5	18,7
Construction	22,8	21,7	20,5	19,4	18,4	18,1	16,7	16,0
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	17,6	17,6	18,0	17,3	17,3	17,6	16,7	15,9
Industrie manufacturière	13,3	13,0	13,5	13,6	13,7	13,8	13,1	13,2
Enseignement	4,8	4,9	4,7	4,8	4,8	4,8	7,1	7,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6,2	6,7	7,1	7,3	7,6	7,4	6,6	7,0
Hébergement et restauration	4,1	4,0	4,0	4,1	4,2	4,1	4,5	4,5
Autres activités de services	2,5	2,8	2,9	3,1	3,1	2,6	3,7	3,5
Information et communication	3,2	2,8	2,6	2,7	2,6	3,1	3,2	3,2
Transports et entreposage	2,7	2,7	2,5	2,9	2,6	2,8	2,8	2,8
Santé humaine et action sociale	2,3	2,4	2,5	2,6	2,6	2,6	2,5	2,6
Activités financières et d'assurance	1,9	2,1	1,9	2,1	2,1	2,0	1,9	1,9
Autres	2,8	2,7	2,5	2,7	2,7	2,6	2,8	2,9
Total	100							

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

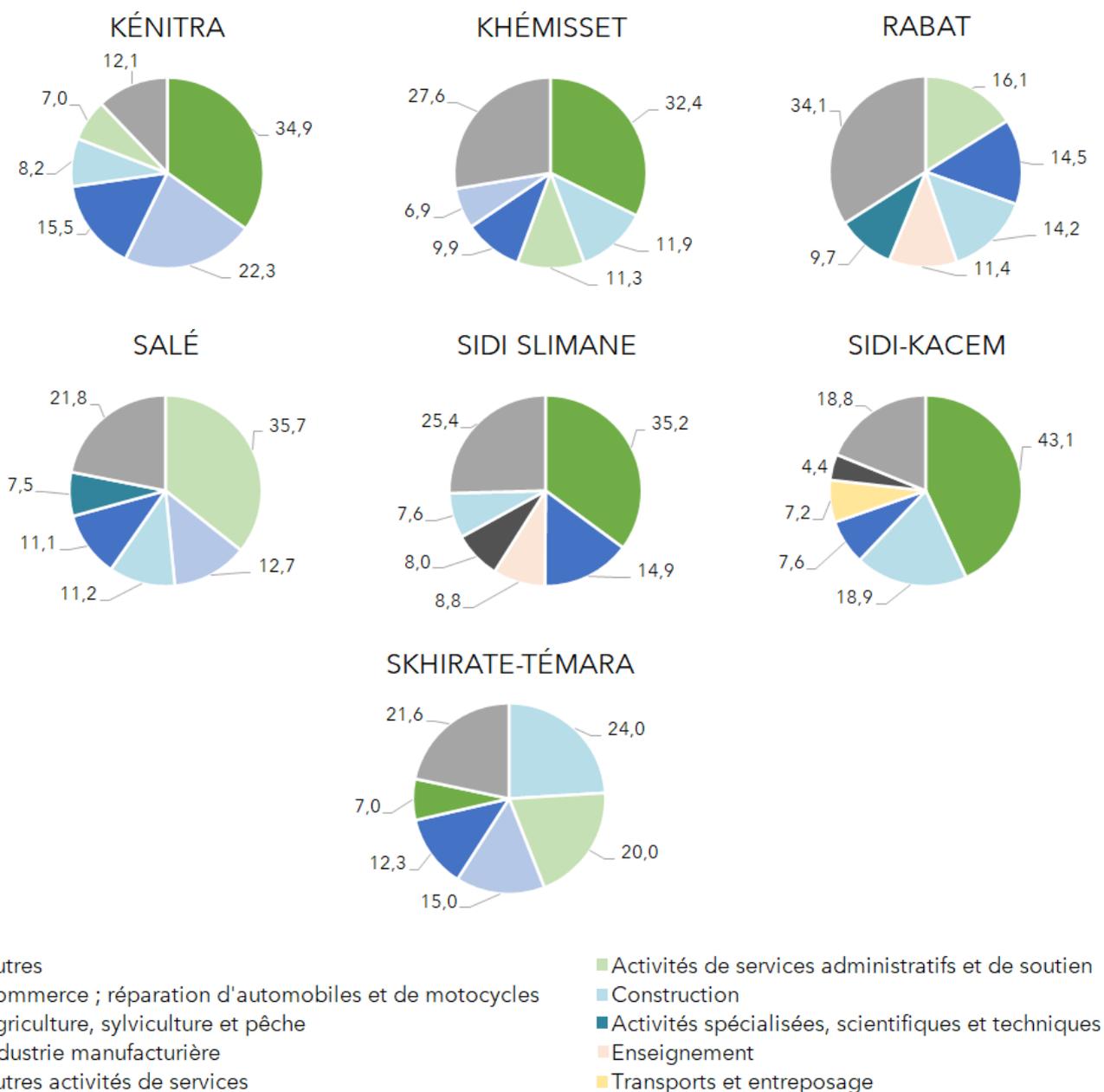
L'analyse des données croisées révèle une diversification des secteurs d'activités contribuant à l'emploi au niveau provincial.

L'analyse croisée du nombre d'emplois par section d'activités et par province révèle que les « activités de services administratifs et de soutien » ont concentré, en 2023, le plus grand nombre d'emplois dans les préfectures de Salé et de Rabat, avec des parts respectives de 35,7% et 16,1% du nombre total des salariés déclarés au niveau de ces préfectures.

Pour ce qui est des provinces de Sidi-Kacem, Sidi Slimane, Kénitra, et Khémisset, l'« agriculture, sylviculture et pêche » est le 1^{er} secteur contributeur à l'emploi, à l'instar des années précédentes, avec des parts respectives de 43,1%, 35,2%, 34,9% et 32,4%.

La « construction » est le 1^{er} secteur contributeur à l'emploi dans la préfecture de Skhirate-Témara avec une parts de 24%.

Graphique 17 - Répartition provinciale des emplois des cinq secteurs clés- au niveau provincial- en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

La majorité des EPMA déclarent à la CNSS un effectif de moins de 10 employés

Entre 2016 et 2023, il est relevé, en moyenne annuelle, qu'environ 87% des entreprises déclarantes à la CNSS ont compté moins de 10 salariés.

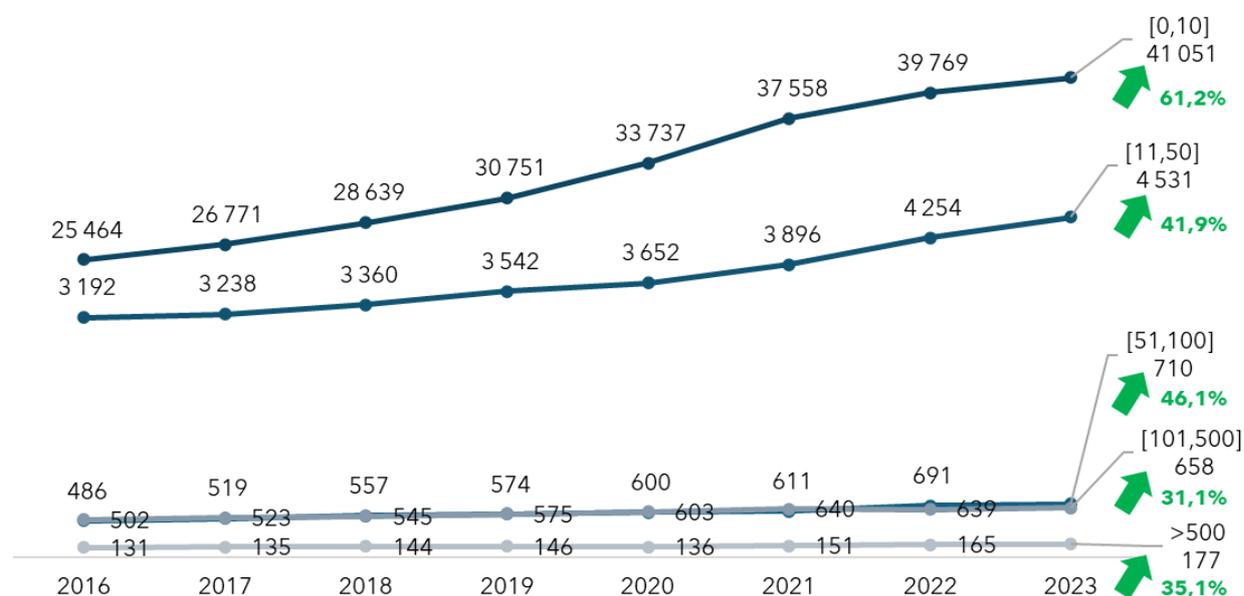
Quant aux entreprises comptant entre 11 et 50 salariés, leur part est passée de 10,7% en 2016 à 9,6% en 2023

Tableau 20 - Répartition et évolution du nombre d'entreprises déclarantes à la CNSS par classe d'effectifs

Classe d'effectif	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
[0,10]	85,5	85,8	86,1	86,4	87,1	87,6	87,4	87,1
[11,50]	10,7	10,4	10,1	10,0	9,4	9,1	9,3	9,6
[51,100]	1,6	1,7	1,7	1,6	1,5	1,4	1,5	1,5
[101,500]	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6	1,5	1,4	1,4
>500	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Total	100							

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Graphique 18 - Évolution du nombre des entreprises déclarantes à la CNSS par classe d'effectifs



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les GE ont eu un rythme de croissance plus élevé que les TPME en période post-Covid en termes d'emplois.

Entre 2016 et 2023, les TPME ont représenté en moyenne près de 72% des emplois déclarés à la CNSS, affichant un rythme de croissance de 4,7% en période post-Covid, supérieur à celui observé avant la pandémie (0,9%).

Les grandes entreprises, quant à elles, ont connu une hausse de leur part, passant de 26,1% en 2016 à 31% en 2023, avec une progression plus significative après la crise sanitaire, soit une moyenne annuelle de 9,1% contre 5,8% avant la Covid.

Tableau 21 - Répartition du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par catégorie d'entreprises⁵

Catégorie d'entreprises	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Micro [0,3]	20,6	21,1	17,0	18,6	16,2	23,0	23,2	23,8
TPE]3,10]	12,1	11,8	14,0	11,4	13,4	11,9	12,5	9,7
PE]10,50]	25,4	24,3	25,2	23,6	23,8	21,8	19,3	19,3
ME]50,175]	15,8	16,8	17,4	16,7	17,4	14,2	14,8	16,2
GE > 175	26,1	26,0	26,4	29,7	29,1	29,0	30,2	31,0
Total	100							

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

⁵ Les différences par rapport aux résultats des anciens rapports régionaux, sont dues aux mises à jour des bases de données et à l'utilisation d'un algorithme de Machine Learning pour améliorer le taux de remplissage de la catégorie d'entreprises.

Les jeunes entreprises n'ont pas retrouvé leurs niveaux de croissance d'emplois d'avant la pandémie

L'analyse de la répartition de l'emploi selon l'âge des entreprises déclarantes entre 2016 et 2023, révèle un recul, pour les entreprises en démarrage de 4,5% à 3,6%, inférieur à celui d'avant crise.

Les entreprises âgées de plus de 10 ans ont progressé de 55,9% à 67,7% entre 2016 et 2023. Ainsi, leur rythme de croissance post-Covid a été plus soutenu que celui d'avant la pandémie.

Tableau 22 - Évolution des emplois déclarés à la CNSS par classe d'âge d'entreprises sur la période 2017-2023

Classe d'âge	Évolution							Moyenne annuelle d'évolution avant Covid (2016-2019)	Moyenne d'évolution post Covid (2023-2022)
	2017/2016	2018/2017	2019/2018	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022		
< 2 ans	-17,4	6,8	60,8	-23,4	-9,8	32,7	-5,2	10,5	-5,2
[2-5]	8,1	-12,3	0,9	10,9	119,2	-45,6	-7,0	-1,1	-7,0
[6-10]	46,8	-21,7	1,9	-12,1	8,1	7,3	-10,5	4,3	-10,5
> 10 ans	-10,6	38,5	3,3	7,5	-14,8	35,1	17,9	7,0	17,9

Tableau 23 - Répartition du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par classe d'âge d'entreprises

Classe d'âge	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
< 2 ans	4,5	3,6	3,5	5,3	4,0	3,3	4,1	3,6
[2-5]	16,8	17,3	13,8	13,3	14,5	29,1	14,9	12,8
[6-10]	22,8	31,7	22,7	22,1	19,0	18,8	19,0	15,8
> 10 ans	55,9	47,5	60,0	59,3	62,5	48,8	62,0	67,7
Total	100							

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les TPME âgées de moins de 5 ans ont déclaré 15,5% des emplois contre 0,9% pour les GE de la même catégorie d'âge

La répartition de l'emploi selon la catégorie d'entreprises et la classe d'âge révèle également que les TPME dont l'ancienneté est inférieure ou égale à 5 ans ont généré 15,5% du total des emplois déclarés en 2023 contre 17,6% en 2022. Cette proportion est de 0,9% pour les grandes entreprises, soit une baisse de 0,4 point (cf. tableau 24).

Tableau 24 - Répartition des emplois déclarés à la CNSS par catégorie d'entreprises et classe d'âge - en %

Année	TPME		GE	
	<=5 ans	>5 ans	<=5 ans	>5 ans
2022	17,6	51,4	1,3	29,7
2023	15,5	53,2	0,9	30,4

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

3.2. Analyse de la masse salariale (2022-2023)

La masse salariale déclarée à la CNSS, en 2023, s'est établie à 29,6 milliards de dirhams, en hausse annuelle de 10,7%, après 9,5% en 2022.

La hausse de la masse salariale a été plus marquée dans l'« enseignement » et l'« Hébergement et restauration ».

L'analyse par section d'activités révèle des augmentations annuelles importantes de la masse salariale en 2023 dans les sections de l'« enseignement » (28,7%) et l'« Hébergement et restauration » (15,7%), ces secteurs ayant connu sur la même période une croissance du nombre de leurs employés respectivement de 16,1% et 4,5%.

Par ailleurs, les sections du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » et de l'« industrie manufacturière » continuent à occuper les premières positions en termes de contribution à la masse salariale, avec des proportions respectives de 15,7% et 13,1% sur la période étudiée. Ces secteurs ont généré ensemble près de 29% du total de la masse salariale, en employant 29% de l'effectif des salariés déclarés (cf. tableau 25).

Tableau 25 - Répartition sectorielle et évolution annuelle de la masse salariale

Sections d'activités	2022		2023		Évolution de la masse salariale en %
	En MMDH	Part en %	En MMDH	Part en %	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	4,2	15,7	4,7	15,7	11,2
Industrie manufacturière	3,5	13,1	3,9	13,1	10,6
Activités de services administratifs et de soutien	2,9	11,0	3,2	10,9	9,8
Construction	2,9	11,0	3,1	10,3	4,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,7	9,9	2,9	9,9	9,9
Information et communication	2,1	8,0	2,4	8,3	14,3
Enseignement	1,6	5,9	2,0	6,9	28,7
Activités financières et d'assurance	1,5	5,6	1,6	5,3	5,1
Agriculture, sylviculture et pêche	1,0	3,8	1,2	3,9	15,3
Hébergement et restauration	0,9	3,3	1,0	3,4	15,7
Autres activités de services	0,9	3,5	0,9	3,1	-2,1
Santé humaine et action sociale	0,6	2,3	0,7	2,3	9,6
Transports et entreposage	0,6	2,1	0,6	2,0	8,4
Autres	1,3	4,8	1,4	4,8	9,8
Total	26,7	100	29,6	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

La hausse de la masse salariale en 2023 a concerné toutes les catégories d'entreprises

La répartition par classe d'effectifs révèle que la masse salariale des entreprises employant un effectif supérieur à 500 employés a enregistré, en 2023, une hausse annuelle de près de 13%, ces entreprises ayant généré 40,6% du total de la masse salariale, contre 39,8% en 2022.

Quant aux entreprises employant moins de 50 salariés, leur part dans la masse salariale totale est restée quasiment stable, à 27% avec une hausse de 9,1% pour celles de moins de 10 salariés et de 12,6% pour celles employant entre 11 et 50 salariés (cf. tableau 26).

Tableau 26 - Répartition et évolution de la masse salariale par classe d'effectifs

Classe d'effectif	2022		2023		Evolution de la masse salariale en %
	En MMDH	Part en %	En MMDH	Part en %	
0-10	3,5	13,0	3,8	12,8	9,1
11-50	3,7	13,9	4,2	14,1	12,6
51-100	2,2	8,2	2,4	8,2	10,9
101-500	6,7	25,1	7,2	24,3	7,0
>500	10,6	39,8	12,0	40,6	12,8
Total	26,7	100	29,6	100	

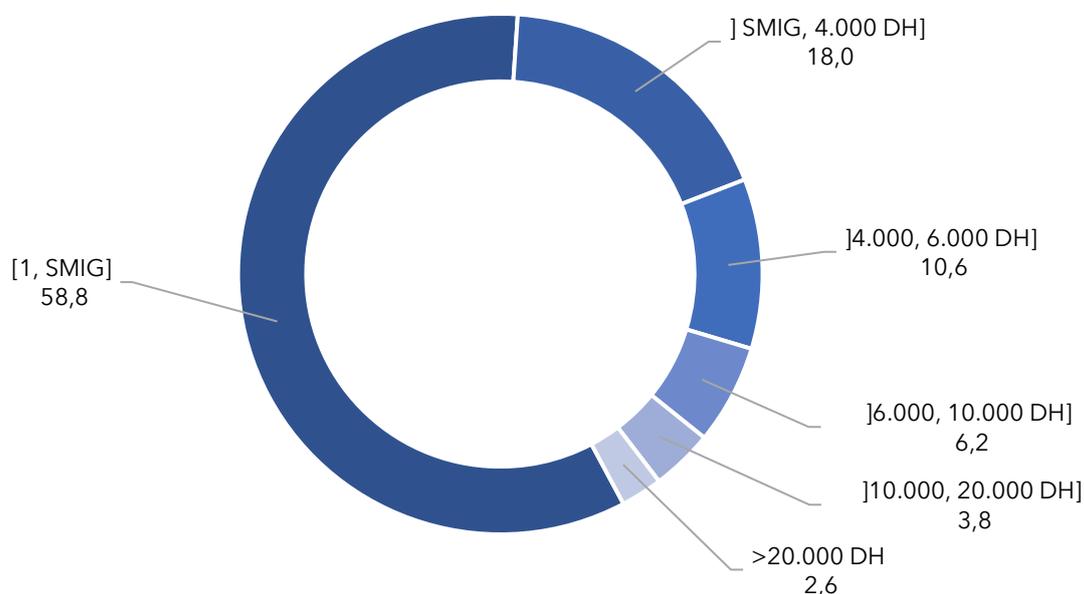
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

En 2023, près de 77% des employés déclarés à la CNSS ont perçu un salaire inférieur à 4.000 DH contre 78,2% en 2022

La répartition des emplois par tranche de salaires en 2023 montre que 76,8% des employés ont perçu un salaire inférieur à 4.000 DH, enregistrant une baisse de 1,5 point par rapport à 2022. Par ailleurs, 58,8%⁶ ont touché un salaire n'excédant pas le SMIG contre 46,4%⁷ en 2022. Cette situation s'explique également par la nature à temps partiel de ces emplois, empêchant ainsi d'atteindre le salaire minimum requis.

En revanche, la part des employés ayant un salaire dépassant 20.000 DH reste limitée à 2,6% (cf. graphique 19).

Graphique 19 - Répartition des emplois déclarés à la CNSS par tranche de salaires - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

⁶ La valeur du SMIG à date de 2023

⁷ La valeur du SMIG à date de 2022. Il est à noter que la valeur du SMIG a augmenté de 5% en 2023, d'où le changement des seuils d'intervalles des tranches de salaires adoptées.

La répartition des emplois par classe d'âge des entreprises et tranche de salaires, révèle que les entreprises âgées entre 2 à 5 ans ont rémunéré 64% de leurs effectifs à moins du SMIG. Cette proportion est de 57% pour les entreprises âgées de plus de 10 ans (cf. tableau 27).

Tableau 27 - Répartition des emplois par tranche d'âge des entreprises et tranche de salaires - en 2023

Tranche d'âge	[1, SMIG]]SMIG, 4,000 DH]]4,000, 6,000 DH]]6,000, 10,000 DH]]10,000, 20,000 DH]		>20,000 DH	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
<2 ans	15 793	62,7	5 102	20,2	2 481	9,8	1 058	4,2	501	2,0	265	1,1
[2-5]	56 916	64,0	15 569	17,5	9 246	10,4	3 940	4,4	2 063	2,3	1 153	1,3
[6-10]	66 764	61,0	19 605	17,9	10 788	9,9	6 257	5,7	3 562	3,3	2 455	2,2
>10 ans	267 570	57,0	84 686	18,0	51 052	10,9	31 915	6,8	20 563	4,4	13 766	2,9

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

L'analyse croisée des emplois par catégorie d'entreprises et tranche de salaires fait ressortir que dans les microentreprises, 87,3% des employés ont touché des salaires ne dépassant pas 4.000 DH, cette part s'élève à 65% pour les grandes entreprises (cf. tableau 28).

Tableau 28 - Répartition des emplois par catégorie des entreprises et tranche de salaires - en 2023

Catégorie d'entreprises	[1, SMIG]]SMIG, 4,000 DH]]4,000, 6,000 DH]]6,000, 10,000 DH]]10,000, 20,000 DH]		>20,000 DH	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
Micro [0,3]	115 003	69,1	30 326	18,2	13 008	7,8	5 426	3,3	1 883	1,1	711	0,4
TPE]3,10]	40 808	59,9	12 692	18,6	7 784	11,4	4 106	6,0	1 756	2,6	940	1,4
PE]10,50]	85 147	63,0	23 908	17,7	13 107	9,7	7 160	5,3	3 627	2,7	2 293	1,7
ME]50,175]	70 515	62,3	18 603	16,4	11 030	9,7	6 798	6,0	3 714	3,3	2 504	2,2
GE > 175	100 452	46,2	40 669	18,7	28 937	13,3	19 779	9,1	15 899	7,3	11 503	5,3

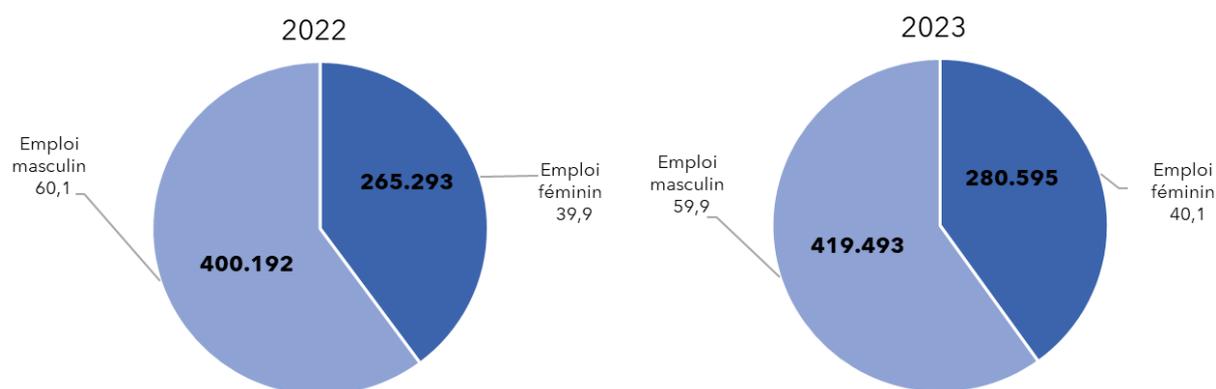
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

3.3. Emploi par genre (2023)

Cette section présente une analyse par genre des indicateurs relatifs aux emplois déclarés à la CNSS en 2023 dans la région de Rabat-Salé-Kénitra, selon les axes suivants : tranche de salaires, province, section d'activités et catégorie d'entreprises.

Cette analyse porte sur un effectif global de 700 088⁸ salariés dont 280 595 sont des employées femmes représentant 40,1% du total, en hausse de 0,2 point par rapport à 2022. Cette part est supérieure à la moyenne nationale qui s'établit à 32,6% (cf. graphique 20).

Graphique 20 - Répartition des emplois déclarés par genre



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

⁸ Ce chiffre prend en compte les déclarations répétitives par les entreprises affiliées à la CNSS.

Les écarts entre les genres sont plus marqués au niveau des bas salaires⁹

Comme le montre le « tableau 29 », près de 59% du total des employés hommes et femmes ont perçu un salaire inférieur au SMIG. Pour les autres tranches de salaires, la part des employés masculins est supérieure à celle des employées femmes au fur et à mesure que ces tranches de salaires sont plus élevées.

Tableau 29 - Répartition des emplois déclarés par genre et tranches de salaires en 2023

Tranches de salaires	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
[1, SMIG]	411 925	58,8	42,6	57,4	175 540	62,6	236 385	56,4
] SMIG, 4.000 DH]	126 198	18,0	37,3	62,7	47 108	16,8	79 090	18,9
]4.000, 6.000 DH]	73 866	10,6	33,5	66,5	24 778	8,8	49 088	11,7
]6.000, 10.000 DH]	43 269	6,2	37,8	62,2	16 358	5,8	26 911	6,4
]10.000, 20.000 DH]	26 879	3,8	39,6	60,4	10 651	3,8	16 228	3,9
>20.000 DH	17 951	2,6	34,3	65,7	6 160	2,2	11 791	2,8
Total	700 088	100	40,1	59,9	280 595	100	419 493	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

⁹ Il s'agit des salaires bruts déclarés à la CNSS.

La préfecture de Rabat concentre la majorité des emplois de la région, tous genres confondus

La répartition provinciale des emplois, au titre de 2023, montre que, pour ce qui est de la province de Kénitra, la moitié de l'effectif déclaré sont occupés par des femmes. Elle est suivie par les provinces de Khémisset et la préfecture de Salé, avec des proportions respectives de 42,5% et 40,7%. Cette part est limitée à 23% dans la province de Sidi Kacem.

Tableau 30 - Répartition provinciale des emplois déclarés par genre et tranches de salaires en 2023

Provinces	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
Rabat	266 885	38,1	36,9	63,1	98 561	35,1	168 324	40,1
Kenitra	187 601	26,8	50,0	50,0	93 826	33,4	93 775	22,4
Skhirate-Témara	110 790	15,8	33,9	66,1	37 540	13,4	73 250	17,5
Salé	87 753	12,5	40,7	59,3	35 758	12,7	51 995	12,4
Sidi-Kacem	19 955	2,9	23,0	77,0	4 581	1,6	15 374	3,7
Khémisset	18 370	2,6	42,5	57,5	7 814	2,8	10 556	2,5
Sidi Slimane	8 734	1,2	28,8	71,2	2 515	0,9	6 219	1,5
Total	700 088	100,0	40,1	59,9	280 595	100,0	419 493	100,0

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les femmes employées continuent d'être mieux rémunérées dans les préfectures de Rabat et Salé.

En 2023, la répartition provinciale de l'emploi féminin selon les tranches de salaires montre que, les femmes travaillant dans les préfectures de Rabat et Salé sont mieux rémunérées que celles exerçant dans les autres provinces, résultat similaire à celui de 2022. Ainsi, respectivement 34,4% et 24,3% de ces femmes ont perçu un salaire supérieur à 4.000 DH contre une proportion variante entre 3% et 17,6% dans les autres provinces. Concernant les employés masculins, 34,1% d'entre eux travaillant dans la préfecture de Rabat sont rémunérés à plus de 4.000 DH, contre 32,6% en 2022.

Tableau 31 - Répartition des emplois par province et tranches de salaires en 2023 - en %

Provinces	Répartition des emplois féminins selon les tranches de salaires						Répartition des emplois masculins selon les tranches de salaires					
	[1, SMIG]] SMIG, 4.000 DH]]4.000, 6.000 DH]]6.000, 10.000 DH]]10.000, 20.000 DH]	>20.000 DH]	[1, 2.800 DH]] 2.800, 4.000 DH]]4.000, 6.000 DH]]6.000, 10.000 DH]]10.000, 20.000 DH]	>20.000 DH]
Rabat	46,9	18,6	12,6	10,5	6,9	4,4	45,1	20,8	14,8	9,3	5,7	4,3
Kenitra	78,3	13,0	5,7	1,7	0,9	0,5	61,3	17,3	12,3	5,1	2,6	1,4
SkhirateTémara	60,0	22,3	10,3	4,6	1,9	0,9	60,2	20,0	11,1	4,9	2,4	1,6
Salé	57,7	18,1	7,7	7,3	6,3	3,0	62,3	17,5	6,9	5,1	4,4	3,7
Sidi-Kacem	85,7	11,4	2,2	0,5	0,2	0,1	85,6	11,0	2,3	0,7	0,3	0,2
Khémisset	87,4	8,2	2,9	1,0	0,4	0,2	83,0	10,6	4,4	1,1	0,6	0,3
Sidi Slimane	77,3	19,5	2,3	0,5	0,2	0,2	73,9	20,1	3,2	1,0	1,3	0,5

Valeur minimale

Valeur maximale

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les femmes sont majoritaires dans les secteurs de santé, d'enseignement, d'agriculture et des activités financières et d'assurances.

Les employés hommes sont majoritaires dans tous les secteurs d'activités à l'exception de la « santé humaine et action sociale », l' « enseignement », l' « agriculture, sylviculture et pêche » et les « activités financières et d'assurance » où la part des employées femmes représente respectivement de 75,9%, 74,7%, 55,7% et 50,7% (cf. tableau 32).

Tableau 32 - Répartition des emplois par genre et section d'activités -2023

Section d'activités	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
Activités de services administratifs et de soutien	112 514	16,1	33,8	66,2	38 062	13,6	74 452	17,7
Agriculture, sylviculture et pêche	98 570	14,1	55,7	44,3	54 867	19,6	43 703	10,4
Construction	96 351	13,8	10,4	89,6	9 979	3,6	86 372	20,6
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	95 715	13,7	39,6	60,4	37 929	13,5	57 786	13,8
Industrie manufacturière	79 178	11,3	47,0	53,0	37 192	13,3	41 986	10,0
Enseignement	47 121	6,7	74,7	25,3	35 205	12,5	11 916	2,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	41 881	6,0	37,4	62,6	15 644	5,6	26 237	6,3
Hébergement et restauration	27 302	3,9	32,9	67,1	8 988	3,2	18 314	4,4
Autres activités de services	21 135	3,0	45,6	54,4	9 640	3,4	11 495	2,7
Information et communication	19 275	2,8	43,2	56,8	8 328	3,0	10 947	2,6
Transports et entreposage	16 757	2,4	14,6	85,4	2 447	0,9	14 310	3,4
Santé humaine et action sociale	15 594	2,2	75,9	24,1	11 842	4,2	3 752	0,9
Activités financières et d'assurance	11 229	1,6	50,7	49,3	5 696	2,0	5 533	1,3
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	4 239	0,6	7,6	92,4	324	0,1	3 915	0,9
Industries extractives	3 276	0,5	5,3	94,7	173	0,1	3 103	0,7
Arts, spectacles et activités récréatives	2 764	0,4	35,0	65,0	968	0,3	1 796	0,4
Activités immobilières	1 994	0,3	30,5	69,5	608	0,2	1 386	0,3
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	428	0,1	26,6	73,4	114	0,04	314	0,1
Autres	4 760	0,7	54,3	45,7	2 589	0,9	2 176	0,5
Total	700 088	100,0	40,1	59,9	280 595	100,0	419 493	100,0

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

L'analyse de la distribution des salaires par catégorie d'entreprises dans la région montre en particulier que :

- Dans les ME, la part des employés féminins rémunérés à moins du SMIG est de 71,2%, proportion la plus élevée comparativement aux autres catégories d'entreprises, tandis que celle des employés masculins atteint 57,6%.
- Dans les GE, 9,6% des employées femmes perçoivent un salaire supérieur à 10.000 DH, contre près de 16% pour les employés hommes (cf. tableau 33).

Tableau 33 - Répartition des emplois par genre, par catégorie d'entreprises et par tranches de salaires en 2023 - en %

Catégorie d'entreprises	Répartition des emplois féminins selon les sections d'activités						Répartition des emplois masculins selon les sections d'activités					
	[1, SMIG]] SMIG, 4.000 DH]]4.000, 6.000 DH]]6.000, 10.000 DH]]10.000, 20.000 DH]	>20.000 DH]	[1, SMIG]] SMIG, 4.000 DH]]4.000, 6.000 DH]]6.000, 10.000 DH]]10.000, 20.000 DH]	>20.000 DH]
Micro [0,3]	67,0	19,6	8,3	3,5	1,2	0,4	70,3	17,5	7,6	3,1	1,1	0,4
TPE]3, 10]	59,2	17,4	12,8	6,8	2,5	1,3	60,4	19,4	10,6	5,5	2,6	1,4
PE]10, 50]	67,0	13,1	8,6	6,6	3,1	1,7	61,0	19,9	10,2	4,7	2,5	1,7
ME]50, 175]	71,2	11,0	6,7	5,8	3,2	2,1	57,6	19,3	11,3	6,1	3,3	2,3
GE > 175	56,2	18,6	9,0	6,5	6,0	3,6	35,6	18,8	17,9	11,8	8,8	7,1
	Valeur minimale						Valeur maximale					

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

4. État des lieux de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA

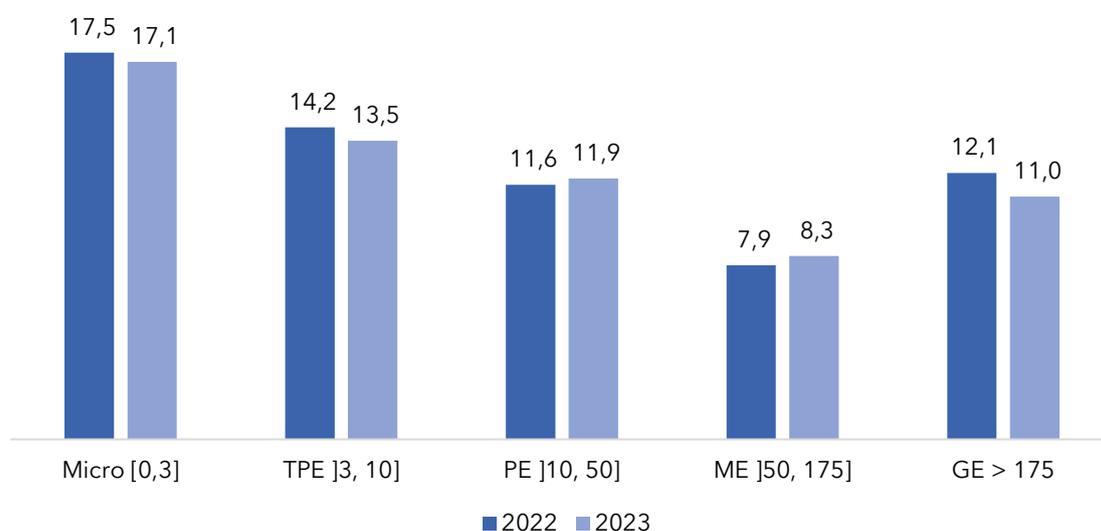
L'examen des données de 46 124 EPMA de la région de Rabat-Salé-Kénitra au titre de 2023, pour lesquelles le genre a été identifié par l'Observatoire (cf. Indicateurs démographiques des EPMA), a fait ressortir que 7 674 entreprises sont dirigées par des femmes, soit 16,6% de la population étudiée, une part supérieure à celle au niveau national établi à 15,1%.

L'indicateur « entrepreneuriat féminin¹⁰ » relatif à ces entreprises, fait l'objet d'une analyse selon cinq axes : la catégorie d'entreprises, la province, la tranche d'âge de l'entreprise et la section d'activités.

Les microentreprises ont affiché la part de l'entrepreneuriat féminin la plus importante.

L'analyse par catégorie d'entreprises laisse apparaître que les microentreprises ont enregistré, en 2023, la part la plus élevée de l'entrepreneuriat féminin, soit 17,1% de l'effectif de cette catégorie d'entreprises, un niveau équivalent à la moyenne globale de la région. Les TPE et les PE suivent avec des parts respectives de 13,5% et 11,9% (cf. graphique 21).

Graphique 21 - Evolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par catégorie d'entreprises - en %



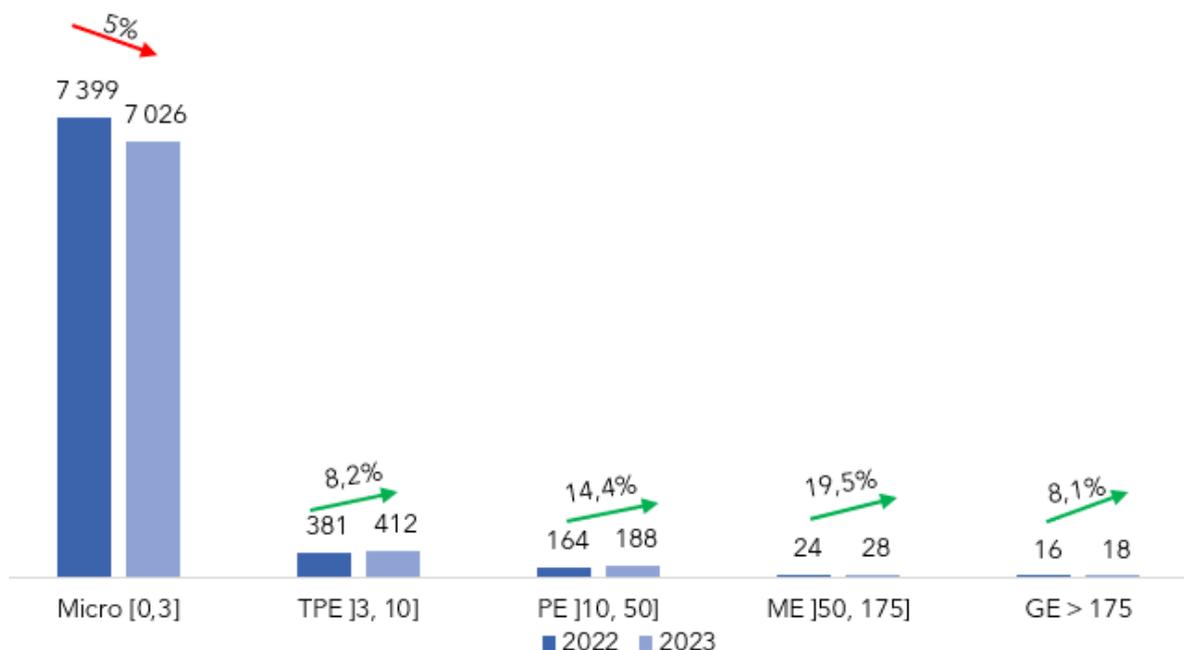
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

¹⁰ Cet indicateur représente la part des entreprises dirigées par des femmes dans la population des 46 124 entreprises dont le genre du dirigeant a été identifié.

Une tendance positive du nombre d'entreprises dirigées par des femmes est observée dans l'ensemble des catégories d'entreprises, à l'exception des microentreprises.

Toutes les catégories d'entreprises ont enregistré des évolutions positives en termes du nombre des entreprises dirigées par des femmes, particulièrement les ME et les PE, respectivement de 19,5% et 14,4%, à l'exception des microentreprises qui ont connu un recul de 5% (cf. graphique 22).

Graphique 22 - Evolution annuelle du nombre d'entreprises dirigées par des femmes, par catégorie d'entreprises - en %

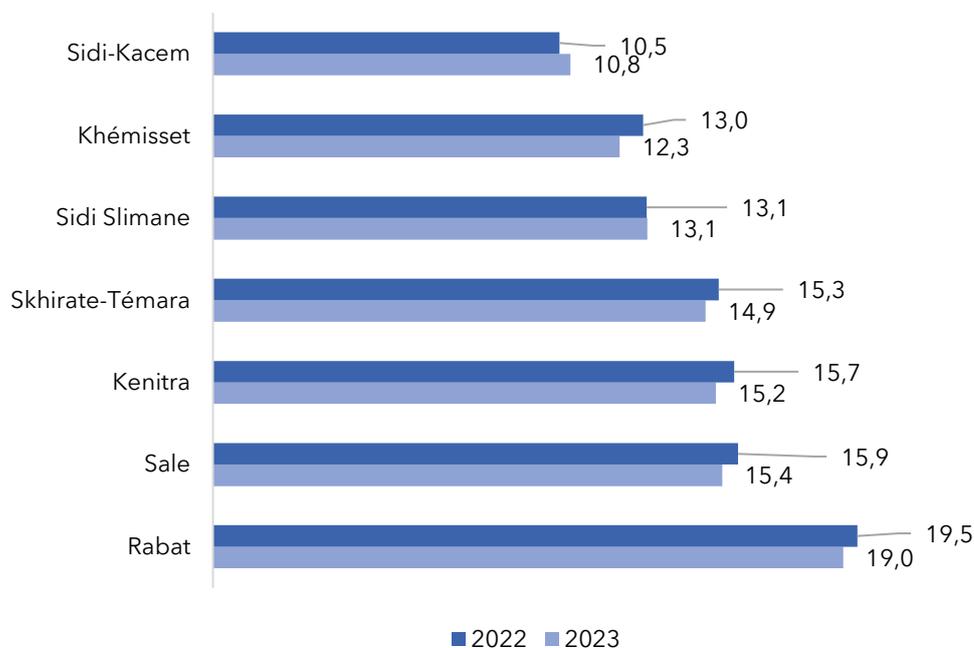


Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

La préfecture de Rabat enregistre le niveau le plus élevé de l'entrepreneuriat féminin

L'analyse provinciale fait ressortir que dans la préfecture de Rabat, 19% des EPMA sont dirigées par des femmes en 2023. Ces proportions sont de 15,4% et 15,2% dans la préfecture de Salé et dans la province de Kénitra (cf. graphique 23).

Graphique 23 - Evolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin

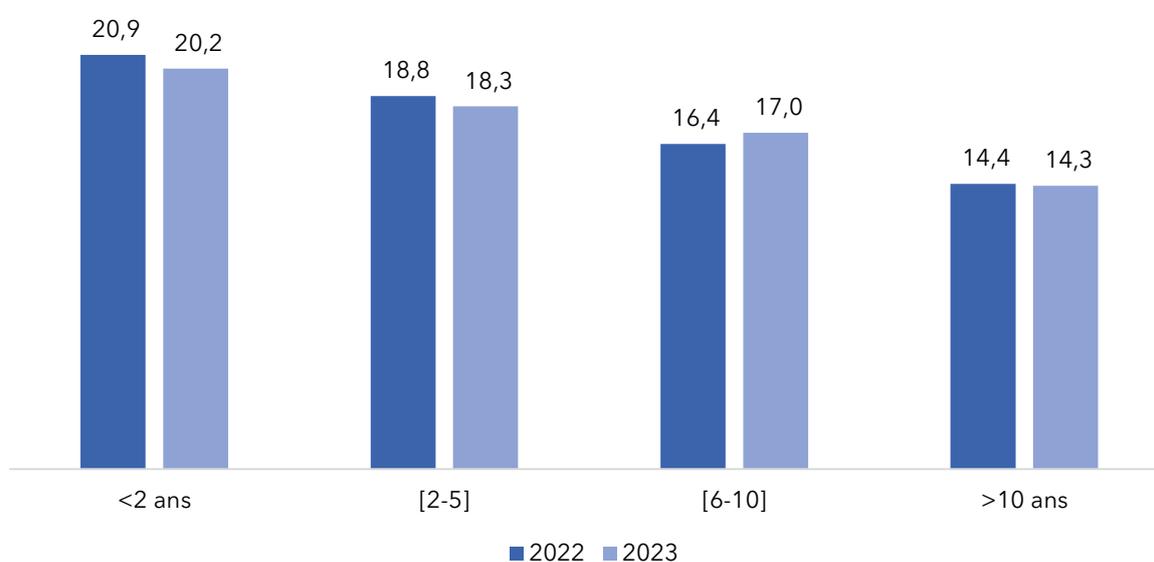


Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

L'entrepreneuriat féminin est plus développé dans les entreprises en démarrage

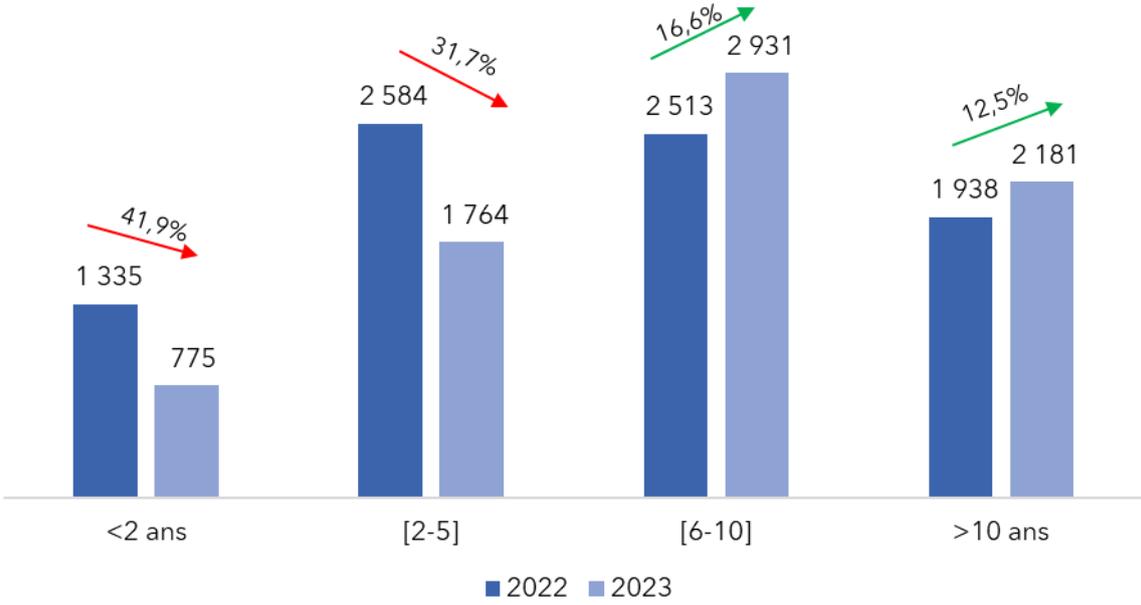
L'analyse par classe d'âge des entreprises révèle que l'entrepreneuriat féminin a représenté, en 2023, une part de 20,2% dans l'effectif des EPMA ayant un âge de moins de 2 ans, suivies par des entreprises dont l'âge est compris entre 2 et 5 ans avec une proportion de 18,3%. En revanche, cette part est limitée à 14,3% dans les entreprises âgées de plus de 10 ans, une part qui reste quasi-stable par rapport à 2022, bien que leur nombre ait augmenté de 12,5% par rapport à 2022 (cf. graphiques 24 et 25).

Graphique 24 - Evolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par classe d'âge de l'entreprise - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Graphique 25 - Evolution annuelle du nombre d'entreprises dirigées par des femmes par classe d'âge de l'entreprise - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Au plan sectoriel, les entreprises dirigées par des femmes sont plus nombreuses dans la « santé humaine et action sociale », les « autres activités de service » et l'« enseignement »

L'analyse sectorielle révèle qu'en 2023, l'entrepreneuriat féminin a représenté une part de 44,5% aussi bien dans la section de la « santé humaine et action sociale » – en hausse de 1,1 point par rapport à 2022 – que dans celle des « autres activités de services », dont 36,5% dans la « coiffure et soins de beauté », ainsi que 32,4 % dans la section « enseignement ».

Tableau 34 - Part des EPMA dirigées par des femmes dans l'effectif total des entreprises - en %

Section d'activités	Part des EPMA dirigées par des femmes		Evolution annuelle du nombre d'EPMA dirigées par des femmes
	2022	2023	
Santé humaine et action sociale	43,4	44,5	-0,9
Autres activités de services	45,6	44,5	-7,5
Enseignement	33,0	32,4	-12,4
Activités financières et d'assurance	24,4	24,8	-1,1
Activités de services administratifs et de soutien	22,6	21,6	-7,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	20,8	20,7	-4,8
Arts, spectacles et activités récréatives	19,5	20,6	-7,0
Hébergement et restauration	19,2	18,9	-5,5
Industrie manufacturière	18,6	18,5	-4,7
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	19,2	18,4	-9,9
Information et communication	16,4	15,7	-11,8
Activités immobilières	17,4	15,7	-17,0
Industries extractives	13,2	13,9	-2,3
Agriculture, sylviculture et pêche	15,3	10,9	-33,0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	11,3	9,3	-18,9
Transports et entreposage	9,6	9,0	-13,3
Construction	9,0	8,8	-6,6
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	9,0	7,3	-34,9
Total	17,1	16,6	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

5. Accès au financement bancaire (2023)

5.1. Accès au financement bancaire par les EPMA

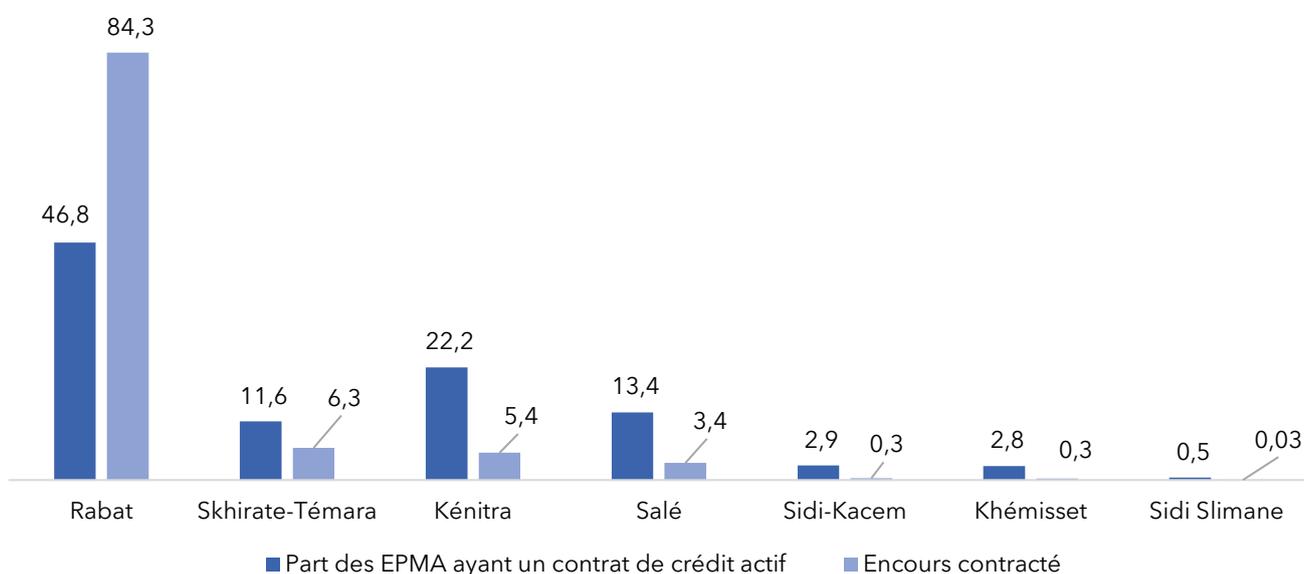
Cette partie présente des indicateurs sur le financement des EPMA non financières dans la région de Rabat-Salé-Kénitra, par les établissements de crédit en 2023, en utilisant les données de la Centrale des Risques de Bank Al-Maghrib.

Le nombre des EPMA non financières dans la région, ayant bénéficié de crédits, par décaissement et/ou par signature¹¹, auprès des établissements de crédit¹² s'est élevé à 18 767 en 2023, soit une augmentation de 13,4% par rapport à l'année précédente. L'encours total de ces crédits s'est élevé 94,8 milliards de dirhams, enregistrant ainsi une croissance annuelle de 56,2%.

La préfecture de Rabat concentre 84,3% de l'encours total des crédits alloué aux entreprises étudiées

L'analyse de la répartition provinciale des crédits fait ressortir que les entreprises opérant dans la préfecture de Rabat, représentant près de 47% de l'effectif total des entreprises étudiées, ont bénéficié, en 2023, de 84,3% de l'encours total des crédits alloué (cf. graphique 26).

Graphique 26 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par province en 2023 - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

¹¹ Un crédit par signature est un engagement hors bilan qu'un établissement de crédit accorde sans décaissement de fonds (Caution provisoire, caution définitive, caution de retenue de garantie, caution de restitution d'acompte, etc.).

¹² Banques, sociétés de leasing et autres sociétés de financement.

53% de l'encours total des crédits sont alloués à deux secteurs d'activités

L'analyse sectorielle de l'encours des crédits fait ressortir que les entreprises relevant de la section de la « production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné », qui représentent 0,1% de l'effectif total des EPMA, ont bénéficié de 33,4% de l'encours total des crédits. Ces proportions se sont établies à 22,8% et 19,7% pour la « construction ».

Tableau 35 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par section d'activités en 2023 - en %

Section d'activités	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Encours contracté
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,1	33,4
Construction	22,8	19,7
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	26,1	15,5
Transports et entreposage	10,6	11,9
Information et communication	1,5	5,3
Activités de services administratifs et de soutien	9,9	3,3
Industrie manufacturière	5,9	3,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	9,0	1,6
Agriculture, sylviculture et pêche	1,2	1,4
Activités immobilières	1,1	1,2
Hébergement et restauration	5,5	1,0
Santé humaine et action sociale	0,7	0,9
Enseignement	2,7	0,7
Industries extractives	0,4	0,5
Arts, spectacles et activités récréatives	0,6	0,4
Autres activités de services	1,7	0,1
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,2	0,1
Total	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Près de 81% de l'encours total des crédits sont alloués aux EPMA âgées de plus de 10 ans

La répartition par classe d'âges montre que les EPMA âgées de plus de 10 ans, représentant 41,3% de l'effectif total des EPMA, ont bénéficié de 80,8% de l'encours global des crédits. Pour ce qui est des entreprises âgées de moins de 5 ans, représentant 29,4% de cet effectif, elles ont disposé d'une part de 8,3% de cet encours (cf. tableau 36).

Tableau 36 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par classe d'âge en 2023 - en %

Classes d'âge	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Encours contracté
< 2 ans	6,1	2,5
[2, 5]	23,3	5,8
[6, 10]	29,2	11,0
> 10 ans	41,3	80,8
Total	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Les TPME ont bénéficié de près de 32% de l'encours total des crédits

L'analyse par catégorie d'entreprises révèle que 31,6% de l'encours du crédit bancaire est octroyé aux TPME et 68,4% aux GE (Cf. tableau 37). Ces parts s'établissent respectivement à 44,1% et 55,9% en 2022.

Tableau 37 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par catégorie d'entreprises en 2023 - en %

Catégories d'entreprises	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Encours contracté
TPME [0,175]	99,0	31,6
Micro [0,3]	75,1	10,6
TPE]3,10]	13,1	2,5
PE]10,50]	8,4	7,9
ME]50,175]	2,4	10,5
GE > 175	1,0	68,4

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

5.2. Accès au financement bancaire par genre des dirigeants des EPMA

Cette section présente des indicateurs relatifs à l'accès au financement des EPMA non financières dans la région de Rabat-Salé-Kénitra, par genre du dirigeant, selon les axes suivants : région et section d'activités.

Sur un effectif de 17 562¹³ EPMA ayant contracté un crédit dans la région en 2023, 2 977 sont dirigées par des femmes, soit 17% de cet effectif contre 15,6% en 2022. Les EPMA dirigées par des femmes ont bénéficié d'un montant de crédit de 4,4 milliards de dirhams, représentant 6,8% de l'encours total, alors que les EPMA dirigées par des hommes ont disposé de 60,4 milliards de dirhams, soit 93,2% de cet encours total.

La répartition provinciale de l'encours des crédits, attribués aux EPMA dans la région, en fonction du genre du dirigeant, montre que 52% des EPMA dirigées par des femmes opèrent dans la préfecture de Rabat et ont bénéficié de 77,2% du total des crédits alloués à ces entreprises. Ces proportions sont de 45,3% et 77,6% pour les EPMA dirigées par des hommes (cf. tableau 38).

Dans les autres préfectures et provinces, la pénétration du crédit chez les entreprises dirigées par des femmes est d'un niveau beaucoup plus faible tout en présentant des situations disparates.

Tableau 38 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par province et selon le genre du dirigeant en 2023 - en %

Provinces	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Rabat	77,2	77,6	52,0	45,3
Skhirate-Témara	9,7	9,0	11,7	11,5
Salé	6,0	4,7	12,2	13,7
Kenitra	5,8	7,8	19,3	23,1
Khémisset	0,7	0,4	2,5	2,8
Sidi-Kacem	0,6	0,5	1,9	3,1
Sidi Slimane	0,04	0,04	0,4	0,5
Total	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

¹³ L'algorithme de ML développé par l'Observatoire a permis d'identifier le genre du dirigeant de 17 562 EPMA bénéficiant d'un contrat de crédit, sur un ensemble de 18 767 EPMA.

La distribution des crédits par province et par genre du dirigeant des EPMA bénéficiaires fait ressortir que la préfecture de Rabat accueille la part des EPMA dirigées par des femmes la plus importante, représentant 19% du total des EPMA dans cette préfecture, et bénéficiant d'une part de l'encours de crédit équivalant à peine à 6,6% (Cf. tableau 39).

Tableau 39 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par province et selon le genre du dirigeant en 2023 - en %

Provinces	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Rabat	6,6	93,4	19,0	81,0
Skhirate-Témara	7,0	93,0	17,2	82,8
Salé	8,2	91,8	15,5	84,5
Kenitra	5,0	95,0	14,6	85,4
Khémisset	10,5	89,5	15,4	84,6
Sidi-Kacem	8,6	91,4	11,4	88,6
Sidi Slimane	7,3	92,7	13,3	86,7
Total	6,6	93,4	17,0	83,0

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

La répartition par section d'activités de l'encours des crédits, attribués aux EPMA, en fonction du genre du dirigeant, montre qu'en 2023, 28,3% des EPMA dirigées par des femmes opérant dans le secteur du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », bénéficient de 29,7% du total des crédits alloués à ces entreprises. Ces proportions sont de 25,5% et 21,8% pour les EPMA dirigées par des hommes (cf. tableau 40).

Tableau 40 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par section d'activités et selon le genre du dirigeant en 2023 - en %

Secteur d'activités	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	29,7	21,8	28,3	25,5
Construction	21,3	28,9	12,8	25,0
Information et communication	11,5	7,6	1,5	1,5
Activités de services administratifs et de soutien	6,5	4,7	12,8	9,4
Enseignement	5,2	0,4	5,6	2,1
Transports et entreposage	5,0	18,4	5,6	11,6
Activités immobilières	4,6	1,6	1,0	1,1
Industrie manufacturière	4,2	4,6	6,6	5,8
Hébergement et restauration	4,0	1,2	6,9	5,2
Santé humaine et action sociale	2,4	1,2	2,1	0,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,8	2,4	9,8	8,7
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1,4	4,0	0,0	0,1
Autres activités de services	1,1	0,1	5,3	0,9
Autres	1,2	3,1	1,6	2,6
Total	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Cette répartition fait ressortir également que la section des « autres activités de services » accueille la part des EPMA dirigées par des femmes la plus importante, représentant 55,8% du total des EPMA dans cette section et bénéficiant d'une part de l'encours de crédit équivalant à 35,9% (cf. tableau 41).

De même, la section « santé humaine et action sociale », qui représente 50,2% du total des EPMA dans cette section, bénéficie d'une part de l'encours de crédit de 12,7%.

Tableau 41 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par section d'activités et selon le genre du dirigeant en 2023 - en %

Secteur d'activités	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	9,0	91,0	18,8	81,2
Construction	5,1	94,9	9,7	90,3
Information et communication	9,9	90,1	17,3	82,7
Activités de services administratifs et de soutien	9,2	90,8	22,0	78,0
Enseignement	48,1	51,9	35,5	64,5
Transports et entreposage	1,9	98,1	9,2	90,8
Activités immobilières	17,5	82,5	16,6	83,4
Industrie manufacturière	6,3	93,7	19,2	80,8
Hébergement et restauration	19,0	81,0	21,9	78,1
Santé humaine et action sociale	12,7	87,3	50,2	49,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5,1	94,9	18,9	81,1
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2,6	97,4	5,2	94,8
Autres activités de services	35,9	64,1	55,8	44,2
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	24,1	75,9	13,4	86,6
Arts, spectacles et activités récréatives	12,5	87,5	15,8	84,2
Agriculture, sylviculture et pêche	1,7	98,3	11,1	88,9
Industries extractives	0,2	99,8	7,4	92,6
Total	6,8	93,2	17,3	82,7

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

 ObservatoireMarocaindeLaTPME  observatoire-marocain-de-la-tpme  @OMTPME  @OMTPME

www.omtpme.ma

